

PIÈCE C

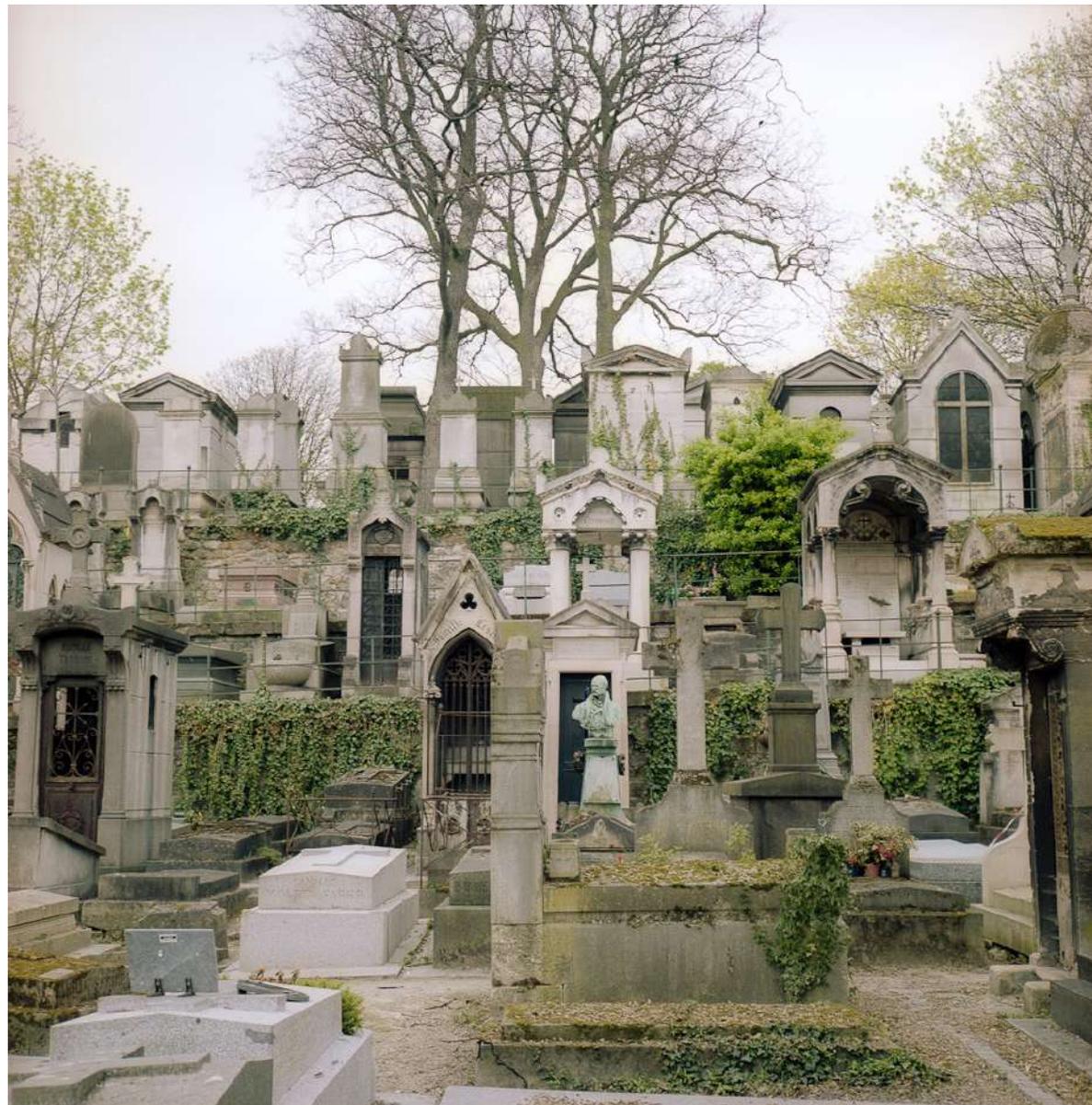
RAPPORT DE CLASSEMENT

Le présent rapport constitue le document-socle et le fond du dossier de la démarche de classement. Il s'attache à définir les motifs de classement et à révéler les caractéristiques patrimoniales et paysagères du site. Il comporte également un volet sur les enjeux de préservation des éléments patrimoniaux et paysagers du futur site classé. Ce rapport suggère des premières orientations architecturales et paysagères.

INTRODUCTION	1. La politique de classement des sites	p. 1
	2. Le projet de classement du Cimetière de Montmartre	2
	3. La procédure de classement	2
	4. Les partenaires et acteurs impliqués	2
	5. Le dossier de classement	3
	6.. Le choix des motifs de classement	3
	7. Localisation et contexte	4
I- UN SITE HISTORIQUE	1. Un site historique, reflet de la scène artistique et politique du XIXème siècle	7
	2. Court historique de l'exploitation du cimetière	8
	3. Analyse historique de l'évolution urbaine et paysagère du cimetière	9
	4. Les monuments funéraires	13
	5. Les murs, murets et ferronneries	15
	6. La statuaire	16
	7. Le pont Caulaincourt	17
II - UN SITE PITTORESQUE	1. Un caractère pittoresque reconnu de longue date	19
	2. Un caractère pittoresque confirmé par l'analyse paysagère	21
	3. Les différentes entités paysagères : leurs effets et atmosphères pittoresques	23
III - LE CLASSEMENT	1. Justification de l'opportunité du classement	29
	2. Menaces et opportunités : vers un plan de gestion	30
	3. Comparaison avec d'autres cimetières	35
	4. Pourquoi le classement ?	37
	5. Proposition de limite du site classé	39



projet de
site classé



PROJET DE CLASSEMENT DU SITE DU CIMETIÈRE DE MONTMARTRE
sur la commune de Paris 18ème arrondissement
Articles L341-1 et suivants du Code de l'environnement

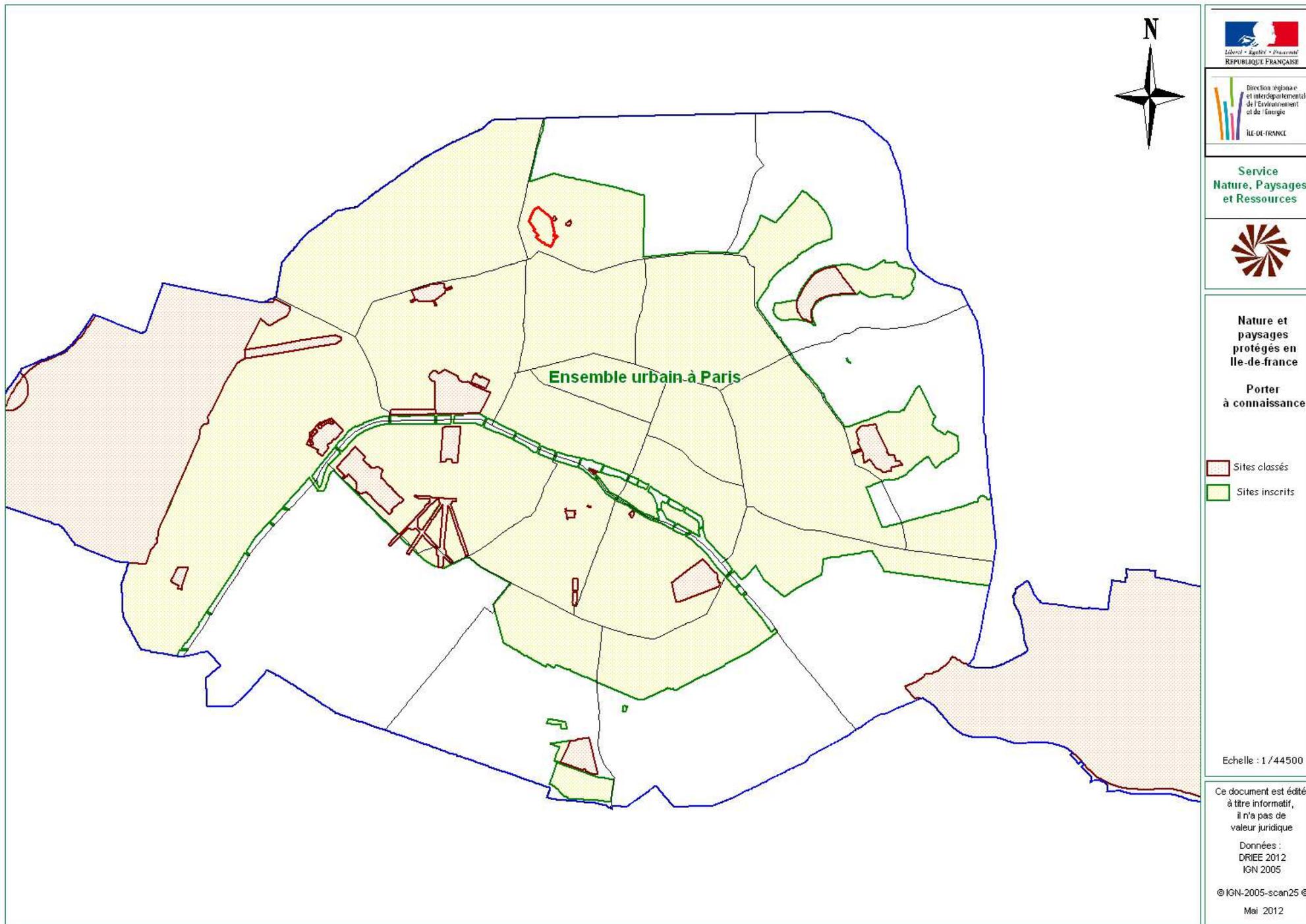
Sommaire

INTRODUCTION	1
1. <i>La politique de classement des sites</i>	1
2. <i>Le projet de classement du Cimetière de Montmartre</i>	2
3. <i>La procédure de classement</i>	2
4. <i>Les partenaires et acteurs impliqués</i>	2
5. <i>Le dossier de classement</i>	3
6. <i>Le choix des motifs de classement</i>	3
7. <i>Localisation et contexte</i>	4
I- UN SITE HISTORIQUE	6
1. <i>Un site historique, reflet de la scène artistique et politique du XIXème siècle</i>	7
2. <i>Court historique de l'exploitation du cimetière</i>	8
3. <i>Analyse historique de l'évolution urbaine et paysagère du cimetière</i>	9
4. <i>Les monuments funéraires</i>	13
5. <i>Les murs, murets et ferronneries</i>	15
6. <i>La statuaire</i>	16
7. <i>Le pont Caulaincourt</i>	17
II - UN SITE PITTORESQUE	18
1. <i>Un caractère pittoresque reconnu de longue date</i>	19
2. <i>Un caractère pittoresque confirmé par l'analyse paysagère</i>	21
3. <i>Les différentes entités paysagères : leurs effets et atmosphères pittoresques</i>	23
III - LE CLASSEMENT	28
1. <i>Justification de l'opportunité du classement</i>	29
2. <i>Menaces et opportunités : vers un plan de gestion</i>	30
3. <i>Comparaison avec d'autres cimetières</i>	35
4. <i>Pourquoi le classement ?</i>	37
5. <i>Proposition de limite du site classé</i>	39
Notes de référence	41
Bibliographie	42



« Dans ces dernières années, quelques artistes de premier ordre nous ont offert des compositions originales, où l'architecture, la sculpture, les marbres, le bronze, le fer ouvragé, sont combinés avec des accidents de terrain, de riches végétations pour produire des effets aussi neufs, aussi magnifiques que religieux et pittoresques. »

Normand aîné, *Monuments funéraires choisis dans les cimetières de Paris (...)*, 1847 (1)



Les sites classés et inscrits parisiens - En rouge le Cimetière de Montmartre

Introduction

1. La politique de classement des sites

La politique de préservation des sites classés et inscrits remonte à la fin du XIX^{ème} siècle où naquit l'idée chez des artistes, écrivains, élus et premières associations de tourisme, de la fragilité des paysages face aux excès de l'industrialisation, et qu'ils mériteraient d'être sauvegardés au même titre que les monuments historiques.

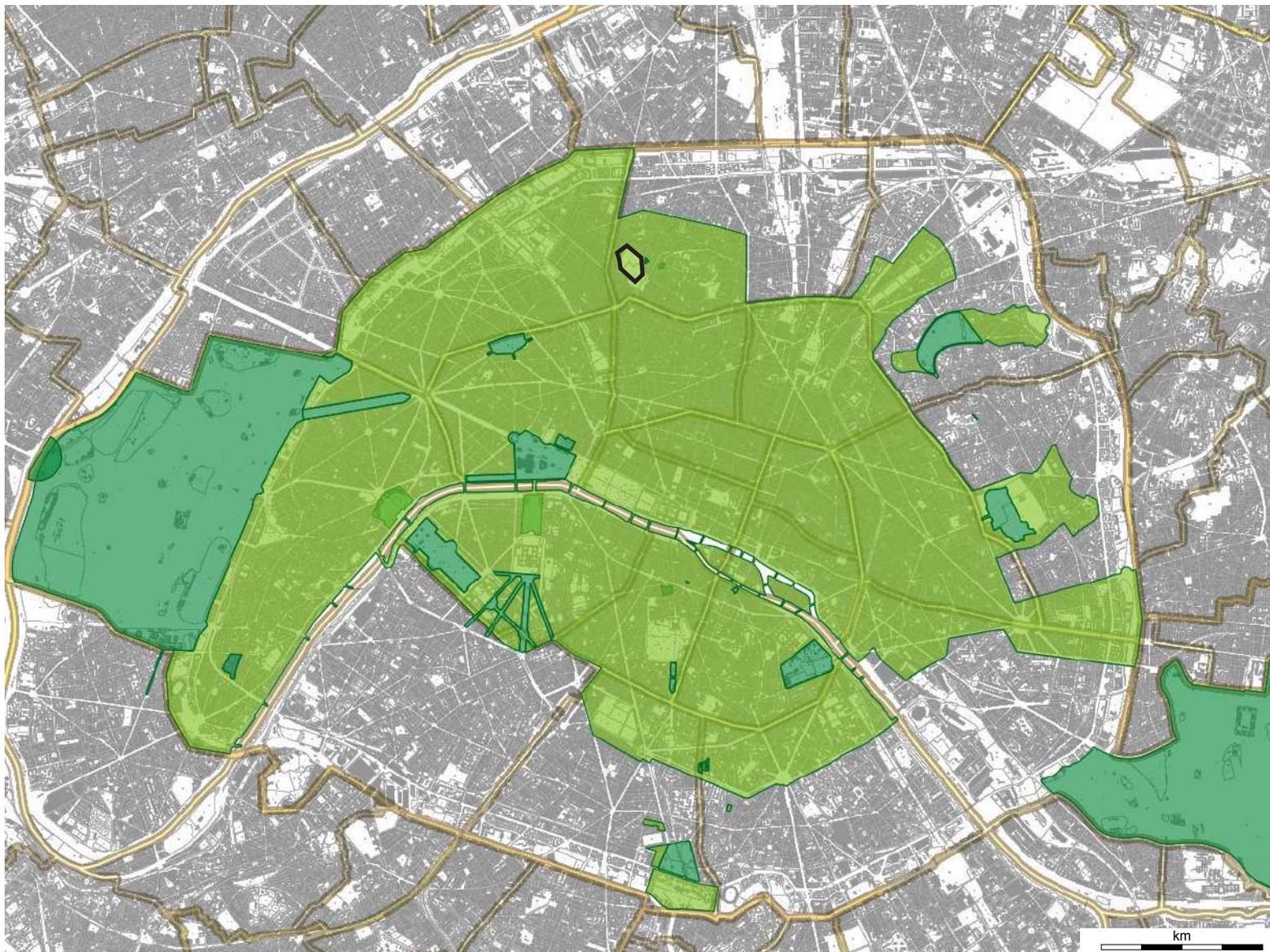
La loi du 21 avril 1906 constitue le plus ancien texte législatif s'intéressant à la conservation de paysages. La loi du 2 mai 1930 clarifie son application : elle vise à préserver de toute atteinte grave (destruction, altération, banalisation), des monuments naturels et sites présentant un intérêt général aux motifs scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire.

La loi de 1930 prévoit la possibilité d'inventorier un lieu dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. Il peut s'agir tout autant d'éléments isolés - rochers, cascades, fontaines, sources, grottes, arbres, points de vue - que d'ensembles patrimoniaux comme des châteaux et leurs parcs, de vastes espaces naturels tels que massifs, gorges, vallées, caps, îles ou des endroits attachés à des événements anciens. Le classement n'entraîne pas d'expropriation. Il institue une servitude qui consiste à soumettre tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site à une autorisation spéciale de l'État.

Après classement, l'ensemble des travaux dans le site classé est soumis à autorisation y compris certaines interventions non encadrées par le Code de l'urbanisme tels que l'édification de clôtures, murets ou affouillements, etc. Ce régime de protection apparaît donc comme une garantie de préservation importante qui veille tant à l'architecture qu'aux composantes paysagères du site.

Les classements à Paris ont été amorcés quatre ans à peine après la promulgation de la loi de 1906. Il résulte qu'au cours du XX^{ème} siècle, vingt-cinq sites ont été classés. L'inscription, protection moins forte, concerne trois sites dont le plus étendu, *l'Ensemble urbain à Paris* qui couvre treize arrondissements centraux de Paris et intéresse une partie de sept autres arrondissements périphériques.

Le dernier classement parisien date de 1991 et concernait le site du Maquis de Montmartre dans le 18^{ème} arrondissement classé parmi les sites pittoresques et historiques.



Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail

Protections réglementaires au titre des sites et du Code de l'environnement
Source : Atlas des patrimoines

2. Le projet de classement du Cimetière de Montmartre

En application de la circulaire du 7 juillet 2011 relative à une actualisation de la liste nationale des sites à classer, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF) a défendu devant la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites de Paris (CDNPS) en sa séance du 11 octobre 2011, la proposition d'inscrire le cimetière de Montmartre sur cette liste, intérêt confirmé ensuite par le Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire. La procédure de classement a été initiée par un courrier du maire de Paris en date du 14 mai 2012. Dans cette dynamique, une commande a été passée par la Ville de Paris auprès de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) pour la réalisation de l'*Étude pour le renforcement de la protection paysagère et patrimoniale du cimetière de Montmartre (11)*, étude qui est venue nourrir ce dossier de classement.

3. La procédure de classement

Les étapes du processus de classement s'enchaînent comme suit :

- 1- Le dossier de classement établi par l'Inspection des sites est transmis au préfet.
- 2 - Le Conseil de Paris consulté avalise le projet de classement.
- 3 - Le préfet prescrit, par arrêté, la mise à l'enquête publique (décret du 29/12/2011).
- 4 - A son issue, le préfet saisit la CDNPS pour validation au niveau départemental.
- 5 - La Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages (CSSPP) saisie est chargée d'émettre un avis pour le ministre.
- 6 - Le ministre chargé des sites prononce le classement par arrêté.

4. Les partenaires et acteurs impliqués

La démarche de classement est pilotée par l'Inspection des sites de Paris (IS) de la DRIEE-IF. L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de Paris de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France en la personne de l'Architecte des Bâtiments de France du 18ème arrondissement y contribue. Les nombreuses visites de terrains qui ont eu lieu ensemble, l'ont été avec les élus (élu(e) chargée des espaces verts et affaires funéraires, maire du 18ème arrondissement) et avec les services concernés de la Ville, la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) (SCIM, AEU, SAB) et de l'État avec la DRAC (Conservateur MH). D'autres directions de la Ville seront concernées par la protection comme la Direction de l'urbanisme (DU) et la Direction de la voirie et des déplacements (DVD). Ces rencontres et les ateliers de l'APUR ont amené à s'entendre sur l'opportunité du classement.



Service
Nature, Paysages
et Ressources


Périmètre du Cimetière
de Montmartre


Sites classé

Ech: 1/2500

Ce document est édité
à titre informatif,
il n'a pas de
valeur juridique

Données:
DRIEE 2018
IGN 2011

IGN-2011-BDparcellaire

Avril 2018

5. Le dossier de classement

Le présent rapport constitue la première étape de ce processus et sera joint au dossier tout au long de la démarche. Il s'attache à définir les motifs de classement du site et à révéler les caractéristiques patrimoniales et paysagères du site. Il comporte également un volet sur les enjeux de préservation des éléments patrimoniaux et paysagers du futur site classé. Ce dossier de classement est élaboré par l'inspectrice des sites de Paris.

Ce rapport peut suggérer des premières orientations architecturales et paysagères. Dans le cas du cimetière de Montmartre, leur formulation préfigurent le plan guide de gestion du site classé, document-cadre envisagé par la Ville de Paris. Cette démarche sera menée en parallèle du projet de classement en collaboration avec l'inspectrice des sites et l'architecte des Bâtiments de France territorialement compétent. Le plan-guide de gestion sera annexé au dossier de classement.

6. Le choix des motifs de classement

Selon le rapporteur de la loi de 1906, un site est un « fragment de paysage au caractère esthétique » « lié au contour des lignes, à l'originalité de l'exposition, à l'effet des couleurs » (2). En 1930, la Loi a étendu les critères de protection sur les sites et monuments naturels à cinq caractères : artistique, légendaire, historique, pittoresque et scientifique. Chaque classement doit stipuler le ou les critères pour lesquels le site est reconnu.

Le caractère pittoresque des monuments naturels et des sites, motif de classement le plus fréquent, rattache clairement la législation sur les sites aux législations de protection patrimoniale d'ordre culturel et esthétique, en tant que pittoresque signifie « qui frappe l'attention par sa beauté, son agrément » (Larousse), « qui est digne d'être peint, attire l'attention, charme ou amuse par un aspect original » (Robert).

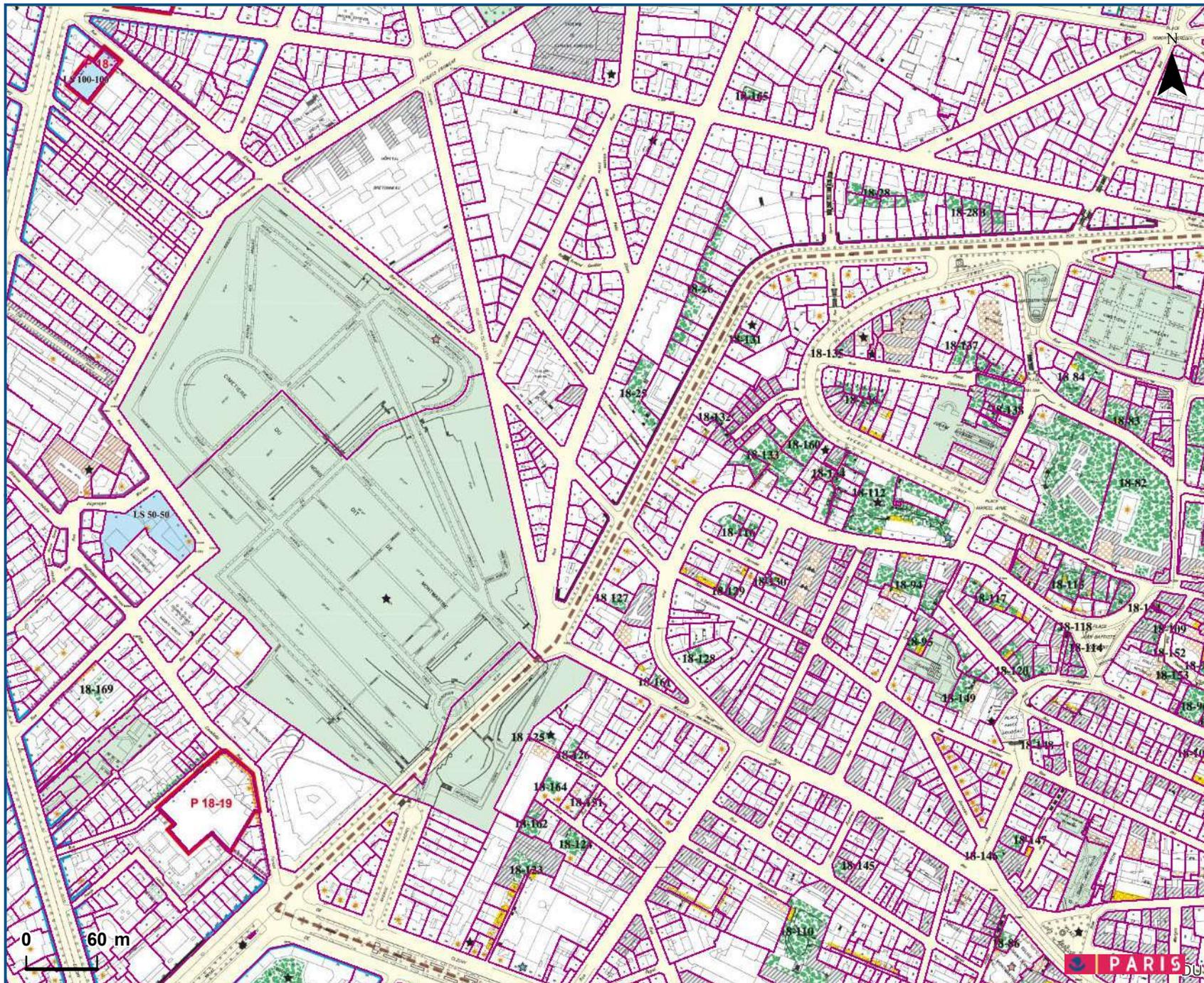
L'acception du terme pittoresque a subi un glissement sémantique et ne concerne plus exclusivement ce qui est digne d'être peint. Il évoque le sublime au XIX^{ème} siècle et aujourd'hui un paysage plaisant car riche en effets paysagers. La notion actuelle de paysage met l'accent sur la perception des habitants et le consensus social formé autour de la protection d'un paysage singulier (ci-contre).

Ce dossier s'attachera donc à révéler l'empreinte pittoresque du cimetière de Montmartre. Au critère pittoresque, l'étude souhaite soumettre la possibilité d'un second critère, motif à ce classement, le critère historique.

"Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou culturels."

"La Protection des paysages concerne les mesures prises dans le but de préserver le caractère et la qualité existants d'un paysage auquel les populations attachent une grande valeur du fait de sa forme naturelle ou culturelle particulière."

Convention européenne du paysage, 2000.



Légende

 Parcelles cadastrales

Extrait du Plan Local d'Urbanisme et
du plan parcellaire de Paris

PARIS PLU le 19/04/2018

Auteur : Mairie de Paris

Échelle : 1/4514

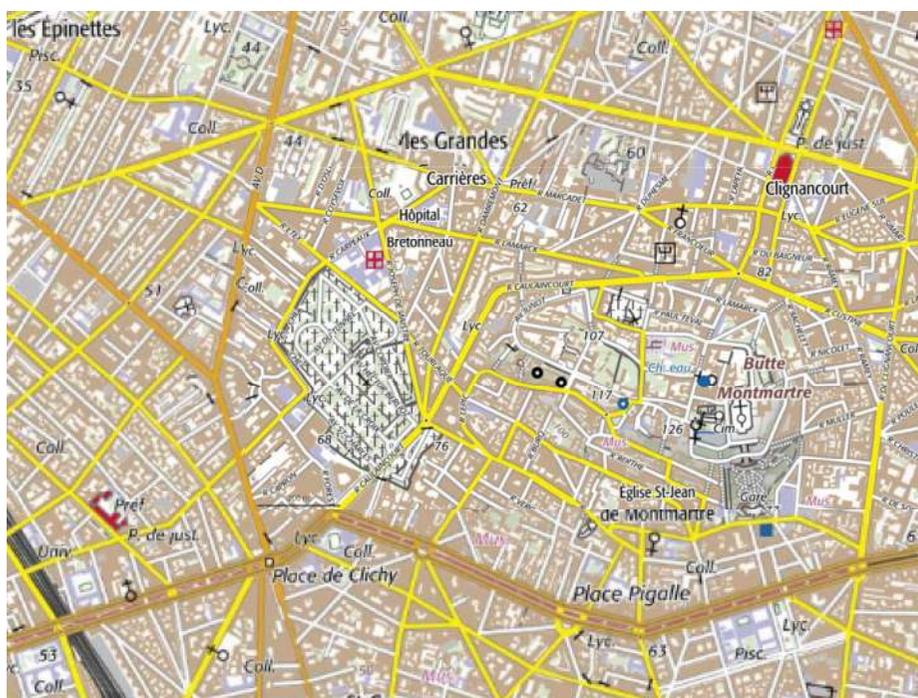
Projection : RGF 1993 Lambert 93

Document présenté pour information,
sans valeur réglementaire





Vue aérienne à l'échelle 1:25 000e © IGN 2017



Carte IGN à l'échelle 1:25 000e © IGN 2017

Le critère historique est attribué aux sites associés à un événement marquant ou une figure de l'histoire (bataille, personnalité exceptionnelle : Colombey-les-Deux-Eglises). Suivant la définition de ce critère, il peut aussi porter la marque d'activités "socio-économiques anciennes ayant contribué à la création d'un paysage remarquable représentatif de l'histoire ou de l'image d'une région" (exemple des Marais salants de Guérande).

Ce critère a été utilisé de manière tacite dès les classements au titre de la loi de 1906, pour les châteaux particulièrement. Plus généralement, historique ne veut pas dire ancien, suivant en cela la doctrine des monuments historiques qui différencie ancienneté et historicité.

L'enjeu est d'estimer en quoi les paysages remarquables issus d'une activité socio-économique sont représentatifs de l'histoire ou de l'image d'une région. Il s'agira en l'occurrence de déterminer en quoi le cimetière de Montmartre constitue, d'une part, un site représentatif des cimetières parisiens, c'est-à-dire une oeuvre unique et en même temps caractéristique de la mise en oeuvre de l'art paysager et des techniques du XIXème siècle dans ces lieux particuliers et d'autre part, en quoi la vie et la mort, de figures illustres lui sont associées.

Ce dossier se propose de démontrer que les qualités historique et pittoresque du cimetière de Montmartre sont de taille à justifier une démarche de son classement. Pour mémoire, ces deux critères sont ceux qui ont prévalu en 1962 au classement de la *Partie romantique du cimetière du Père-Lachaise à Paris*.

7. Localisation et contexte

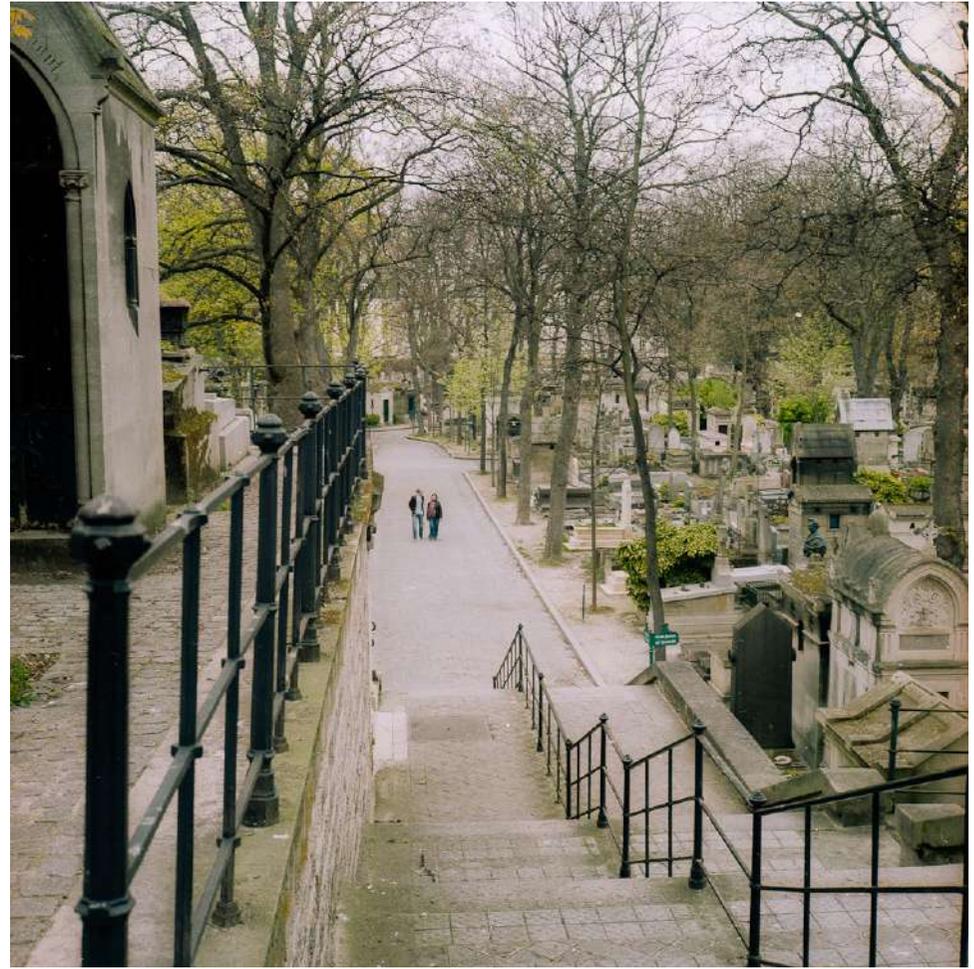
Le cimetière de Montmartre est l'un des quatorze cimetières parisiens intra-muros. Il se situe au nord de Paris dans le 18ème arrondissement au pied de la Butte Montmartre à proximité de la place de Clichy. Le cimetière est desservi par les stations de métro équidistantes de la place de Clichy (ligne 2) et des Abbesses (ligne 12).

Son accès principal donne sur une impasse, l'avenue Rachel, qui débouche sur le boulevard de Clichy. Il est traversé et surmonté en infrastructure par le pont Caulaincourt, lien de desserte véhicules, transports, piétons et vélos entre le 9ème et le 18ème arrondissements.

Sa cote altimétrique se situe à 65,7 mètres NGF au rond-point d'entrée tandis que le pont qui le surplombe au niveau de la ville se trouve à 69 mètres. Son enceinte déploie un linéaire de 1,2 km. Troisième en superficie après le cimetière du Montparnasse et celui du Père Lachaise, il s'étend sur 11,53 hectares.



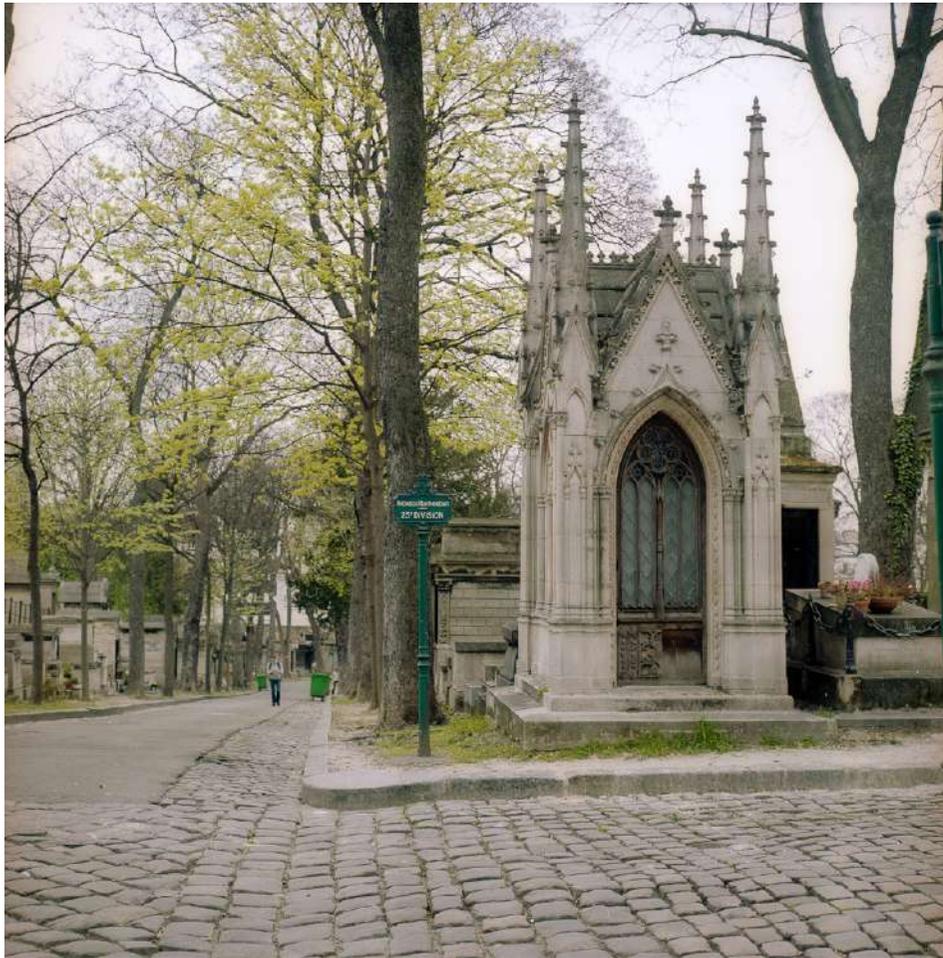
Division 2



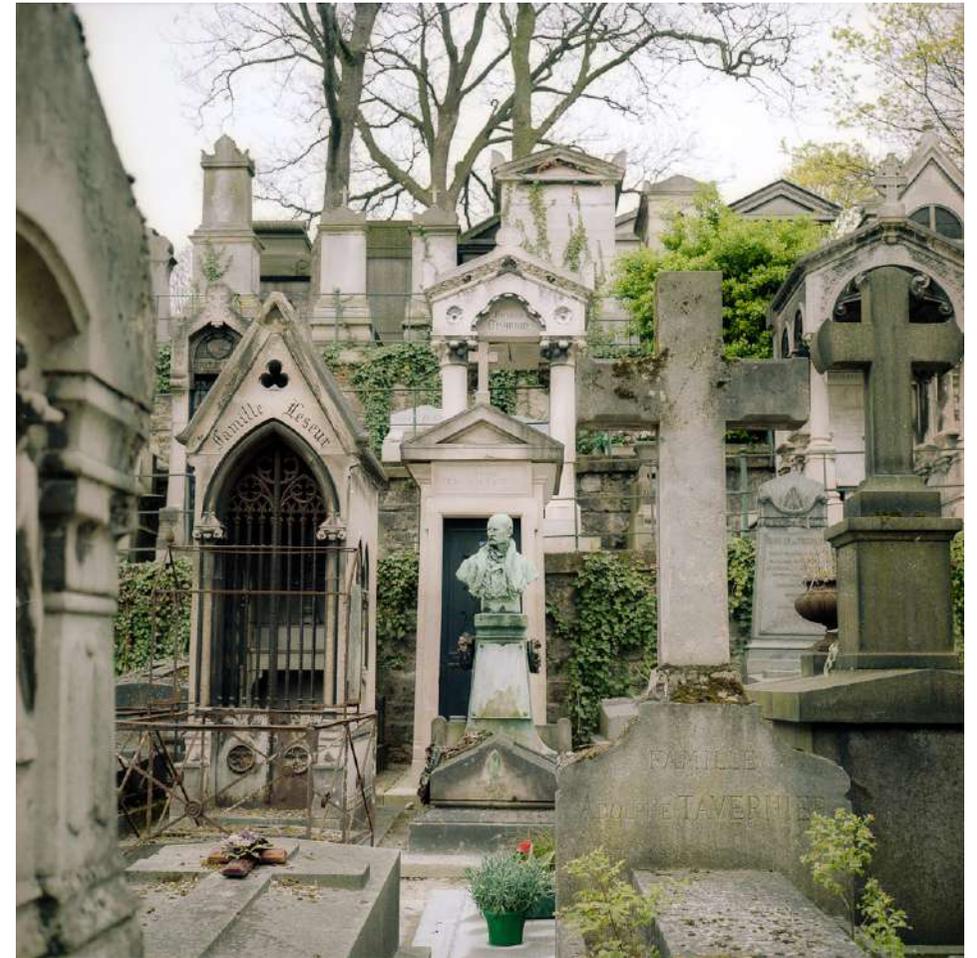
Escalier entre la division 22 et 25 vers l'avenue Samson

Aperçu des ambiances paysagères du cimetière issu de la campagne photographique des sites protégés franciliens de la DRIEE Ile-de-France de 2014

Sauf mention, les photographies du document relèvent de la campagne DRIEE. Crédit photographique : Laurent Cadoux ou prises de vue faites par l'auteur.

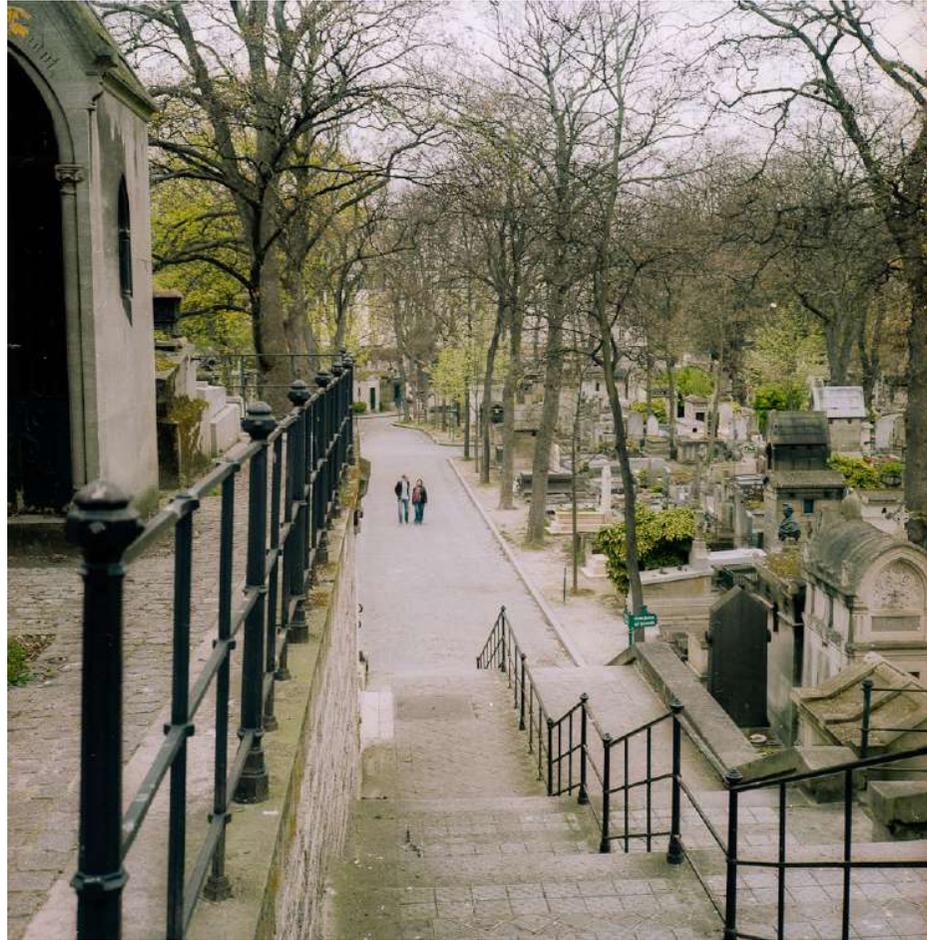


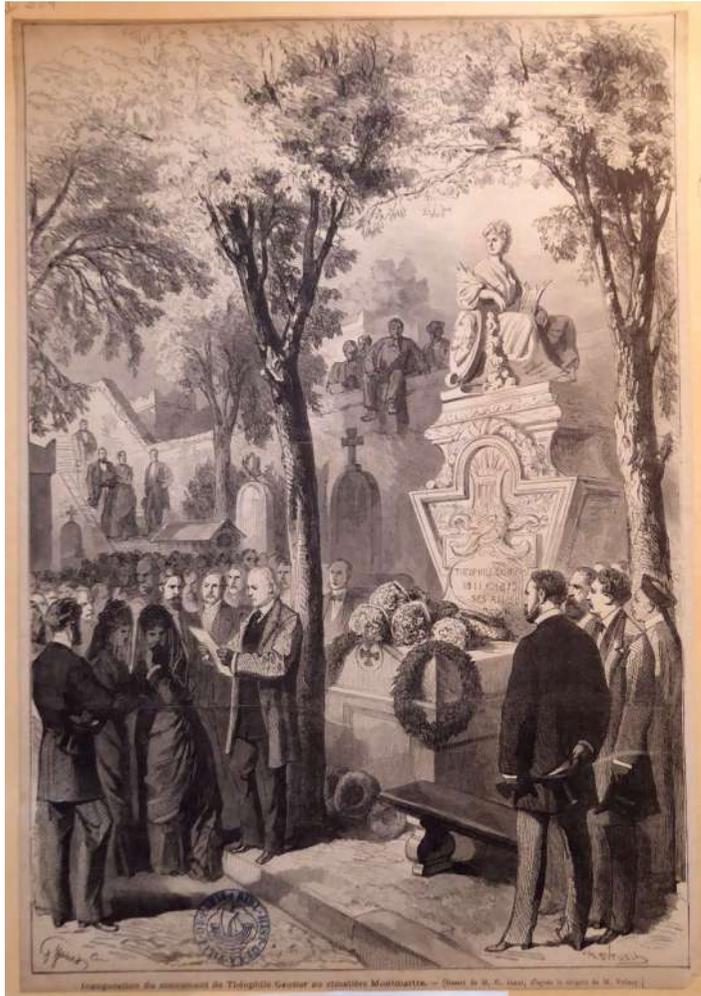
Angle de l'avenue de Montmorency et de l'avenue Travot



Division 22 du cimetière

I - UN SITE HISTORIQUE





Inauguration du monument de Théophile Gautier au cimetière Montmartre. — Dessin de M. G. (1851), d'après le croquis de M. Yvon.
© Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (BHVP)



PARIS. — LE JOUR DES MORTS AU CIMETIERE MONTMARTRE. — Voir page 710.
© Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (BHVP)

Le critère historique du cimetière peut être retenu pour motiver son classement en ce qu'il répond aux deux aspects de sa définition.

D'une part, ce cimetière demeure associé à une multitude d'illustres, représentants de la scène artistique, scientifique, politique et littéraire du XIX^{ème} siècle parisien.

D'autre part, il forme une portion de territoire, un témoignage unique et représentatif des arts et techniques propres aux cimetières parisiens du XIX^{ème} siècle. C'est l'ensemble des composantes du cimetière qui atteste d'une cohérence et uniformité historique.

1. Un site historique, reflet de la scène artistique et politique du XIX^{ème} siècle

Le cimetière de Montmartre se découvre comme le reflet de la scène artistique, littéraire du Paris intellectuel du XIX^{ème} siècle qui vivait à ses portes puis, y gisait. Le 9^{ème} arrondissement autour des Grands Boulevards, ses nouveaux lotissements et salles de spectacle forment alors le creuset de l'effervescence artistique parisienne. Nombres de peintres, sculpteurs, gens de lettres, compositeurs ou cantatrices qui reposent ici ont habité les quartiers limitrophes de la Nouvelles Athènes et du sud du boulevard de Clichy.

Le cimetière de Montmartre présente tout au long du XIX^{ème} siècle une véritable émulation artistique dans l'inventivité des typologies qui résulte de la combinaison de l'architecture et de la sculpture. La densité de personnalités des élites intellectuelles et artistiques parisiennes résidant dans le quartier de rattachement du cimetière et la date de création de leurs tombeaux (Second Empire et III^{ème} République) font que la proportion de sculptures de ces époques est plus importante que dans d'autres cimetières. Dans ce volume exceptionnel, se trouvent quelques grands chefs d'oeuvre dont quelques oeuvres majeures de la sculpture romantique datées autour de 1850-1860. La créativité des tombeaux et de la statuaire illustrent l'avant-garde comme la tradition de ce siècle.

Les plus illustres de l'époque figurent à l'épithaphe de ses monuments.

Au cimetière de Montmartre, dernière demeure de cette scène parisienne, reposent notamment Stendhal, Alfred de Vigny, la Duchesse d'Abrantès, Théophile Gautier, Alexandre Dumas fils, les frères Goncourt, Théodore Chassériau, Godefroy Cavaignac, Jean-Martin Charcot, Alexandre-Evariste Fragonard, Gustave Moreau, Hector Berlioz, Edgar Degas, Georges Feydeau, Eugène Labiche, Heinrich Heine, Juliette Récamier, Charles Fourier, Léo Delibes, Vaslav Nijinski, Sacha Guitry, Jacques Offenbach...



Anniversaire de la mort de Daniel Manin. La colonie italienne de Paris au cimetière de Montmartre, gravure de 1866, Le Monde illustré



Vue générale du cimetière prise depuis l'est

2. Court historique de l'exploitation du cimetière

L'exploitation du cimetière sur le temps long explique la fluctuation de sa taille et sa forme actuelle. Le besoin parisien en lieux d'inhumations renseigne sur le contexte de sa construction et sur son évolution.

Un premier cimetière à Montmartre appelé alors Cimetière-sous-Montmartre ou Champ du Repos ouvre en 1798. Il prend place sur un petit terrain d'un hectare et 27 ares d'anciennes carrières abandonnées acquis sous le Directoire par l'administration du département de la Seine. Ce cimetière est destiné à la population de la rive droite en remplacement de l'ancien cimetière Saint-Roch de la Barrière Blanche (rue Pigalle) fermé en 1797. Cette petite parcelle est rapidement saturée et ferme en 1809 pour une durée de 15 ans. On ne dénombre plus qu'une dizaine de sépultures de ce premier Champ du Repos.

Le cimetière Montmartre qui nous parvient est issu d'un nouveau projet mis en œuvre entre 1806 et 1824. L'administration du Premier Empire puis celle de la Restauration créent le cimetière de Montmartre par un agrandissement, un nivellement ainsi qu'une transformation considérables par l'acquisition successives de terrains.

Le 1er janvier 1825, avec une superficie portée à 12 hectares, est ouvert le cimetière du Nord. L'arrêté de 1801 prévoyant la création de trois grands cimetières parisiens hors les murs est ainsi accompli après l'ouverture en 1804 du cimetière de l'Est (Père-Lachaise) et en 1824 de celui du Sud (Montparnasse).

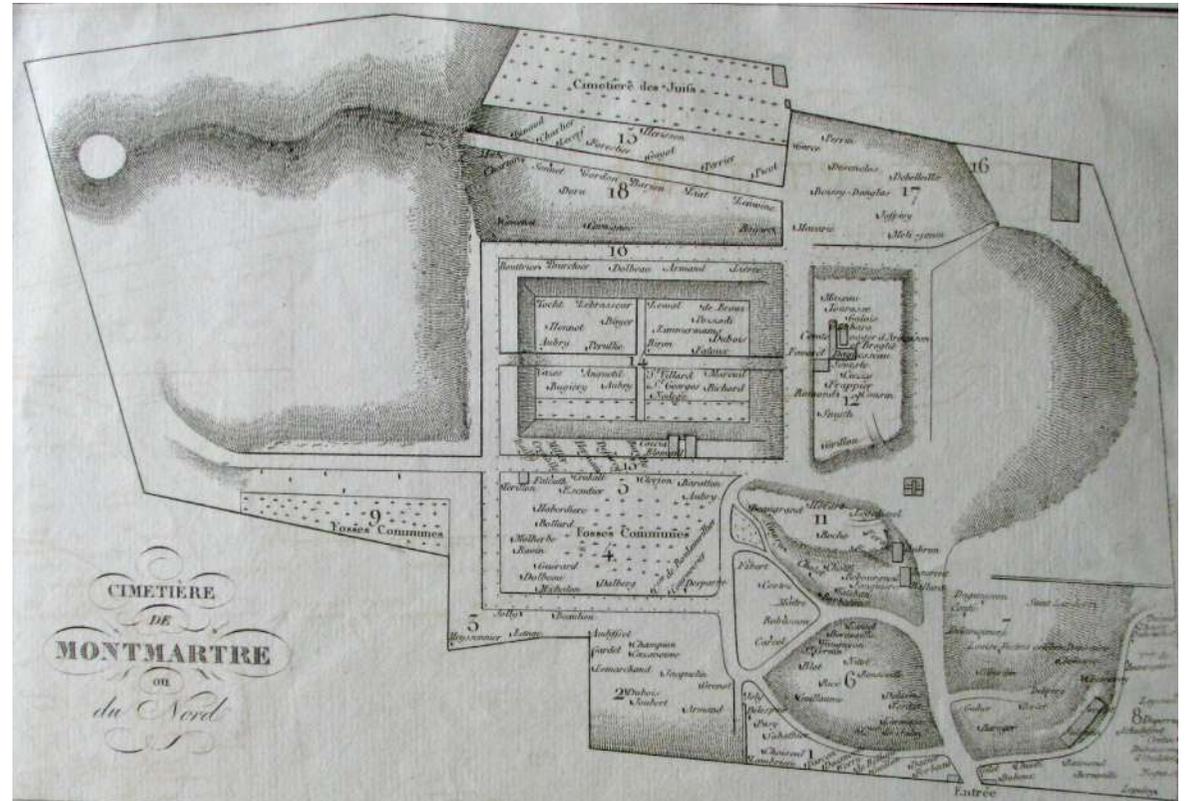
En 1847, le cimetière de Montmartre double sa surface par un agrandissement de 9 hectares de terrains vers le nord situés de l'autre côté de la rue des Grandes Carrières (actuelle rue Joseph de Maistre). Cette extension, destinée aux concessions temporaires et gratuites, réserve au seul cimetière ancien les concessions perpétuelles.

En effet, la loi d'annexion des communes suburbaines, signée en 1859 va inclure les trois grands cimetières de la capitale à l'intérieur de sa nouvelle enceinte. L'administration préfectorale doit s'adapter à la législation funéraire qui restreint dès lors les inhumations intra-muros en en diminuant le nombre et les limitant à partir de 1872 aux concessions perpétuelles.

En 1879, les terrains de l'extension nord sont peu à peu désaffectés. Les concessions temporaires sont transférées dans les cimetières extra-muros. Le cimetière de Montmartre retrouve sa superficie de 1830 qu'il conserve jusqu'à ce jour. Il accueille aujourd'hui 20 000 concessions ou sépultures et en moyenne 350 inhumations annuelles.



1764, Carte des Chasses de l'Empereur
en rouge taille initiale du premier cimetière dès 1798



1830, Plan du cimetière de Montmartre de 1830 joint à l'ouvrage de Richard (N.), *Le véritable conducteur aux cimetières du Père La Chaise, Montmartre, Mont-Parnasse et Vaugirard...contenant la description de plus de mille tombeaux*, Paris, Ed. Roy-Terry, 1830.

Ce plan de 1830 montre que le remblaiement des terrains neufs les ont fortement aplanis tandis que la partie du premier cimetière du Champ du Repos conserve un relief important marqué par des vestiges de son mur d'enceinte.

3. Analyse historique de l'évolution urbaine et paysagère du Cimetière

Après ce bref historique, l'analyse urbaine et patrimoniale au fil de l'histoire du cimetière de Montmartre permet d'en apprécier les permanences et évolutions.



1798 à 1818 - Le premier cimetière du Champ du Repos : Un fond de vallon chaotique

La carte des Chasses de l'Empereur montre des terrains constellés de carrières de gypse en 1764 en limite de la ville. Le cimetière du Champ du Repos prend place dès 1798 dans ce relief chaoté. "Un mauvais sentier montueux et dégradé par les torrens qui se précipitent du plateau" amène au cimetière décrit Caillot en 1809 (3).

La mauvaise réputation de la Butte Montmartre n'appelle pas à la découverte qui comme le rapporte Adolphe Joanne en 1857 est liée aux carrières qui l'habitaient et « à ses carrières ouvertes qui offraient un refuge aux voleurs et aux vagabonds de la grande ville ». (4)

Le paysage que l'on peut observer de ce premier cimetière du Champ du Repos est celui d'un relief accidenté, lové dans un petit vallon vestige de la carrière. En son centre, une colline se dresse tandis qu'une autre forme le mur de clôture. À droite, une plus haute colline forme la partie basse de la butte Montmartre. Les tombeaux sont construits sans ordre entre les bosquets de cyprès, rosiers et pavots, symboles de la mort, dans un vallon piqué ça et là d'un if ou d'un peuplier.

Les caractéristiques paysagères de ce premier cimetière sont marquées par de profondes excavations, une végétation libre et sauvage et de petits enclos individuels. En 1809-1810, le Champ du Repos, saturé, est fermé aux inhumations.



1818 à 1824 - Le Cimetière du Nord

Quinze ans après la fermeture du premier cimetière, d'importants travaux d'aménagement sont entrepris par la Préfecture de la Seine entre 1818 et 1824. L'acquisition de terrains de pierre à plâtre multiplie par 10 sa superficie. L'accès au cimetière auparavant chemin de terre devient pavé. Une partie des allées actuelles sont tracées et l'entrée, mise en scène par une croix en pierre de Volvic.

Le 1er janvier 1825, le cimetière du Nord (actuel cimetière de Montmartre) est ouvert.



Plan Lefèvre, 1859



Aquarelle de l'obélisque Montmorency et paysage du cimetière après 1825
© Musée Carnavalet (D11723)



1847 à 1880 - Le Cimetière de Montmartre Réduction à l'ouest et extension vers le nord

Après son aménagement achevé en 1825, l'aspect du cimetière de Montmartre apparaît plus heureux aux visiteurs dont N. Richard (5) qui rapporte que « Ce cimetière, depuis son agrandissement, a pris une teinte beaucoup moins sombre, ses allées bien sablées, ainsi que la multitude de fleurs qui s'y trouvent répandues de toutes parts, ont fini par déguiser l'aridité funèbre et primitive du terrain.».

À cette même époque, le recueil de tombeaux de Durau et Nyon Jeune (6) fait l'éloge de la vue que l'on a de son sommet qui en fait, après le cimetière du Père Lachaise, "le plus recherché des Parisiens".

En 1847, le cimetière s'étend encore de neuf hectares vers le nord.

De 1842 à 1872, les travaux de reprise des concessions temporaires associés à un remblaiement du terrain ont fini de combler le vallon de l'ancien Champ du Repos.

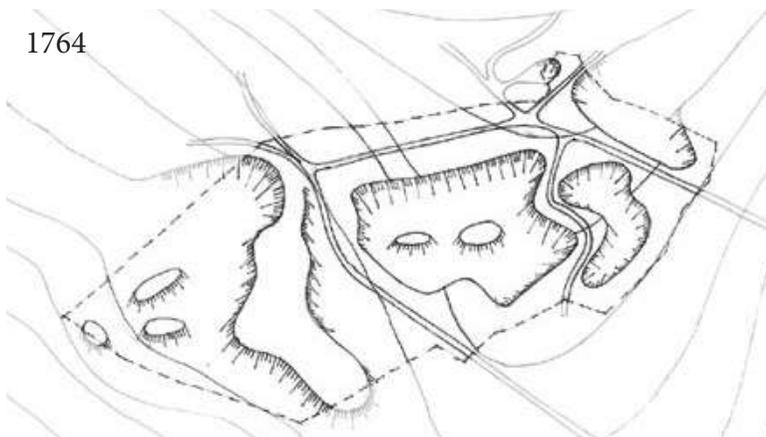
Là où en 1825 à l'ouverture du Cimetière du Nord une atmosphère campagnarde régnait, dès 1844 la ville se masse aux portes du cimetière avec la construction du quartier des Grandes Carrières au droit des barrières de Pigalle, Blanche et Clichy.

Le Plan Lefèvre (page de gauche) montre qu'en 1859 les constructions occupent déjà trois côtés de l'enclave.

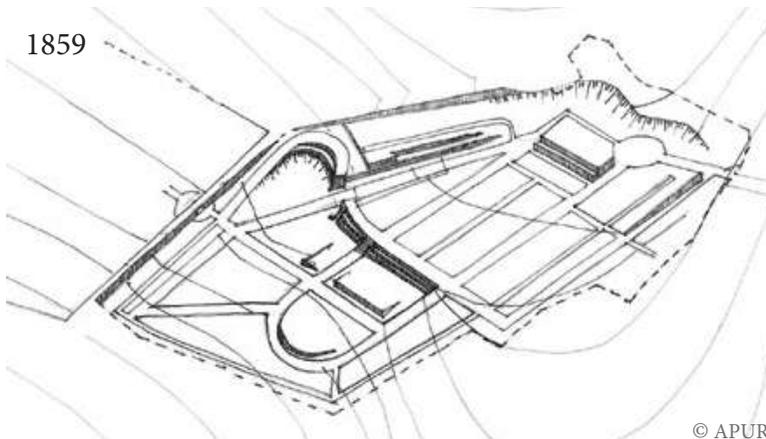
Après la loi d'annexion des communes périphériques de 1859, le cimetière se voit affecté aux 1er, 2e, 8e, 9e, 10e et 18e arrondissements.

En compromis avec la législation dès lors en vigueur interdisant l'inhumation dans la Ville, le cimetière de Montmartre sera réservé aux concessions perpétuelles à l'exclusion des concessions temporaires.

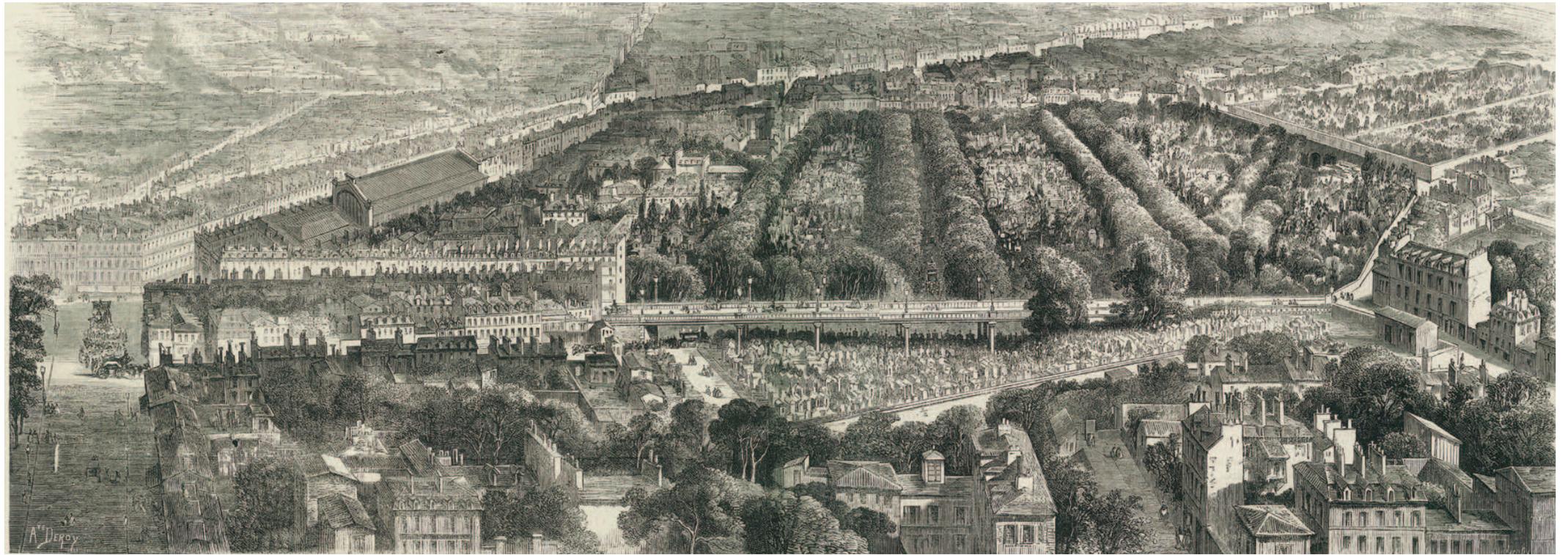
1764



1859



© APUR



Projet de viaduc à établir au-dessus du Cimetière du Nord, pour mettre en communication le quartier des Batignolles et les hauteurs de Montmartre
Gravure de 1868, publié au Monde Illustré



1867 à 1889 - Le Pont Caulaincourt

Une traversée contestée

Le décret du 11 août 1867 déclare d'utilité publique l'ouverture d'une rue nouvelle à travers le cimetière du Nord. Ce premier projet jugé trop invasif avec le déplacement de trois cents sépultures et une remise à niveau de la rue déclenche l'opposition républicaine.

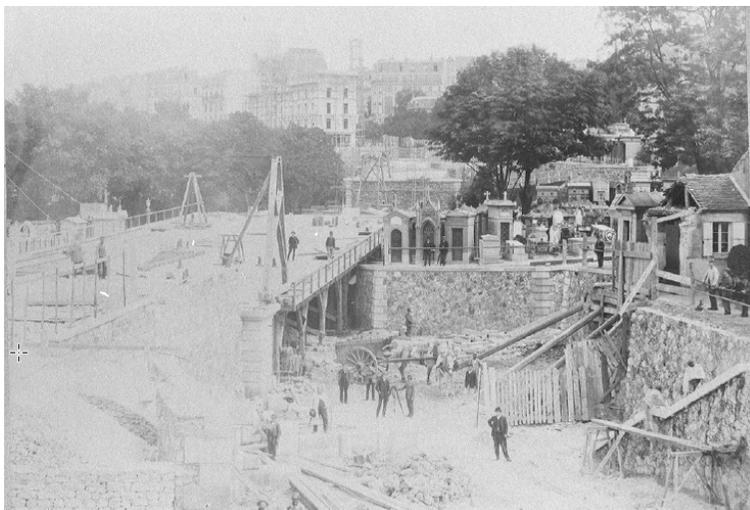
Ainsi, Olympe Audouard dans une lettre de 1868 au baron Haussmann, préfet de la Seine (7) fustige le projet : « En achetant, avec tant d'autres, une concession perpétuelle dans un lieu calme et isolé, personne de nous ne pouvait s'attendre à voir ouvrir, au milieu de cet asile sacré, une voie charretière nécessaire, peut-être, à vos combinaisons stratégiques, mais attentatoire, au premier chef, au repos de tant de familles. »

En 1868, le baron Haussmann défend au Sénat son ambition de briser l'isolement du 18^{ème} arrondissement. Il parle dès lors d'un viaduc, solution qui épargne l'unité du cimetière. Les années 1870-1879 sont consacrées à l'étude, par l'administration, de la situation de la centaine de terrains situés dans l'emprise concernée.

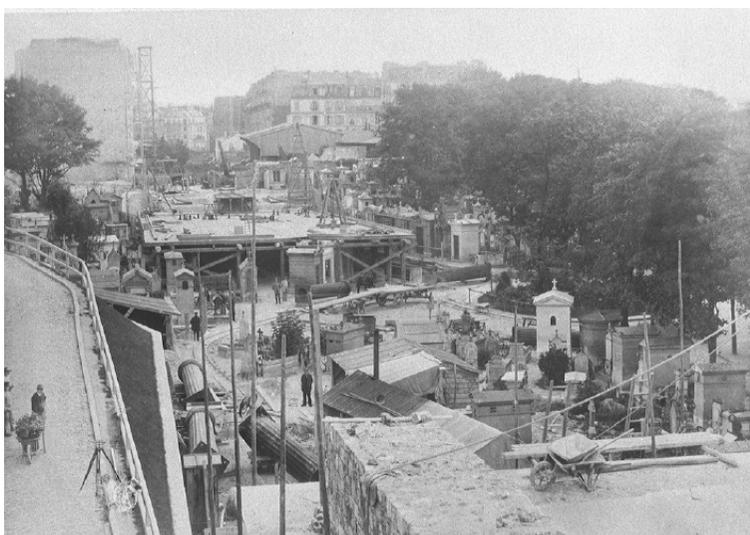
Compte tenu de la difficulté de retrouver les concessionnaires et de faire transférer le nombre nécessaire de sépultures, l'administration décide de ne déplacer que les sépultures situées à l'emplacement des culées du viaduc ou celles dont la hauteur ne permettait pas de les conserver sous la voûte du pont, soit 9 sépultures.

Les travaux sont effectivement exécutés en 1888-1889, comme en témoignent diverses gravures ou documents montrant la construction progressive du tablier du pont. Le viaduc est présenté dans un article de 1898 d'Amédée Fraigneau (8) sur le cimetière comme un « véritable boulevard suspendu sur des tombes ». Trait d'union entre la ville constituée et la ville à venir, il intègre le cimetière dans le tissu urbain.

Inauguré en 1889, il est conçu par l'ingénieur Daydé comme un pont en poutre à treillis multiple. Il s'apparente dans sa facture et son rapport à la ville à celui de la place de l'Europe fabriqué par la même société des Anciens Etablissements Cail en surplomb du faisceau ferré de la gare Saint-Lazare. Il laisse entrepercevoir dans les mailles de ses treillis rivetés les scènes du cimetière.



Prises de vues du chantier du Pont Caulaincourt depuis la culée haute (ci-dessus) et la culée basse (ci-dessous), 20 juillet 1888, © BNF, Gallica.





Scène de Toussaint au cimetière de Montmartre, 1851
© BHVP



L'escalier entre l'avenue Samson et l'avenue Berlioz, dit « escalier Samson », longeant la division 2, 1891
© BHVP



1884 à aujourd'hui - Vers le cimetière actuel Dernières transformations et emprise actuelle du cimetière

La disparition des concessions temporaires remodèle le cimetière. Leur transfert au cimetière parisien de Saint-Ouen permet de libérer progressivement les 9 hectares de l'extension nord désaffectée et lotie dès 1879. Le cimetière restera dès lors dans son emprise actuelle d'environ 10 hectares.

L'intensité de la ville qui s'accroît à ses portes confère progressivement au cimetière un caractère plus urbain. Entre 1870 et 1890, des murs de soutènement et des escaliers de pierre viennent accompagner les pentes et belvédères et régler les pentes naturelles pour un plus grand confort des visiteurs. La gravure de 1851 (page ci-contre) présente une topographie naturelle de buttes de terre tandis qu'en 1891, dans la gravure montrant l'escalier Samson, des murs structurent à présent le relief. La laïcisation des cimetières en 1882 remplace la croix du rond-point par une urne et supprime le mur isolant le cimetière juif.

De 1880 à 1890, le nom des allées évolue passant d'évocations des caractéristiques naturelles du lieu (avenue du Peuplier) à des références aux tombeaux illustres (avenue Travot). De 1860 à 1920, les monuments funéraires les plus remarquables sont érigés. Tout au long de la III^{ème} République, époque même où tous ces quartiers du Nord-ouest parisien se développent, une journée d'inhumation peut accueillir plus d'une vingtaine de convois dans ce cimetière.

Le cimetière de Montmartre figure en bonne place dans les guides de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, notamment ceux de Théophile Astrié (*Guide dans les cimetières de Paris*, Paris, 1865) et d'Edward Falip (*Guide aux sépultures des personnages célèbres inhumés dans les trois grands cimetières de Paris*, Paris, 1878). De même Henry Jouin, dans ses deux inventaires de 1898 (NAAF) et de 1902 (Inventaire Plon), prend largement en compte les sculptures et monuments de Montmartre. On relève des témoignages de visiteurs surpris de son charme : "Le jardin est charmant"(...)"Les arbres et les fleurs y abondent, les oiseaux y font leurs nids.» (9)

Dès son ouverture en 1825, de nombreuses boutiques de marbriers occupent les deux côtés de l'avenue Rachel, comme en témoigne le Bottin du commerce. Depuis les années 1950-1960, les boutiques de marbriers ont progressivement disparu et l'accès au cimetière est devenu plus confidentiel et difficile à trouver.

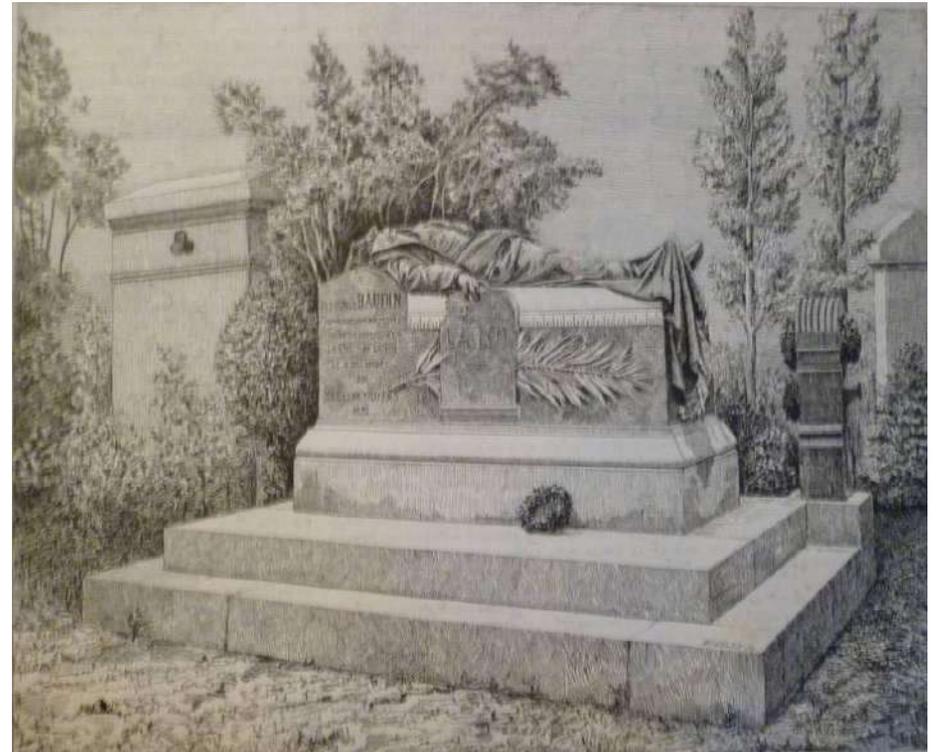


Carte postale de 1925

De l'analyse de cette évolution historique, on tire notamment le constat que le relief a été travaillé dans le temps, aplani, structuré pour lui conférer ses effets de trémies et promontoires. On remarque aussi que l'atmosphère naturelle du lieu s'amenuise mais perdure néanmoins dans les perceptions malgré des aménagements urbains qui le rapproche de la ville.



Tombeau de Anne Françoise Charlotte Duchesse de Montmorency Luxembourg
tombeau parmi les plus anciens du cimetière daté des années 1830, paysage de cyprès
© Musée Carnavalet - Mairie de Paris



Paris, la tombe de Baudin, au cimetière Montmartre
gravure d'après un dessin du sculpteur Aimé Millet, 1888

4. Les monuments funéraires

Un patrimoine artistique et historique : variété et qualité des monuments funéraires

La première moitié du XIX^{ème} siècle voit l'expression artistique se concentrer sur les monuments funéraires. Ils ne comportent au tout début de ce siècle que peu de sculptures et témoignent avant tout du goût néo-classique. Les monuments sont considérés d'abord du point de vue de l'architecture : « Ce sont aujourd'hui les merveilles de l'antique Etrurie ou de la campagne de Rome, transportées sur les hauteurs de Montmartre, de Mont-Louis (le Père-Lachaise) et de Vaugirard. » écrit Jolimont en introduction de son recueil en 1821 (10).

Le style des monuments exprime plus tard avec plus de richesse le goût du XIX^{ème} siècle pour l'architecture antique et le style néogothique. Les deux chapelles qui viennent d'être protégées Monuments Historiques illustrent ces deux styles : le style antiquisant, pour la chapelle Fournier (1830) de l'architecte P.L. Laurécisque (inscrite MH le 20 décembre 2013) et le style néogothique, pour la chapelle Potocka (1845) de l'architecte J.I. Hittorff (classée MH le 9 septembre 2014). Ces protections génèrent un périmètre protégé (cercle de rayon de 500 m) qui se recouvrent.

Certains monuments remarquables peuvent aussi prendre des dimensions considérables de plusieurs niveaux rivalisant avec les promontoires et formant dans le cimetière des volumes importants qui animent des zones plus planes comme dans la division 29 l'obélisque de la famille Montmorency-Luxembourg (gravure ci-contre), la chapelle Montebello Dorado, grande chapelle de marbre blanc qui domine la division 22 et la sépulture de Marc Lejeune, division 29.

Certaines tombes d'icônes républicaines deviennent l'emblème des luttes du XIX^{ème} siècle. François Rude conçoit en 1847 le tombeau de Godefroy de Cavaignac, figure républicaine illustre, mise en scène en bonne place sur le rond-pont d'entrée du cimetière à partir de 1856 (ci-contre).

Cette oeuvre de Rude servira de modèle à la plupart des gisants postérieurs et notamment celui d'Aimé Millet sculpteur de renom et directeur des arts décoratifs pour le tombeau d'Alphonse Baudin (page de gauche), homme vénéré et panthéonisé en 1889, mort sur une barricade du Faubourg Saint-Antoine en 1851 contre le coup d'état de Louis Napoleon Bonaparte du 2 décembre. Victor Hugo relatara sa mort dans *Histoire d'un crime*. Cette sépulture devint au cours du XIX^{ème} siècle un lieu de rendez-vous clandestin des Républicains.



Chapelle Potocka classée M.H.



Chapelle Fournier inscrite M.H.



© Montmartre secret

Gisant en bronze de la tombe de Godefroy de Cavaignac de 1856, oeuvre de F. Rude et de son élève Christophe bien visible depuis le pont Caulaincourt.



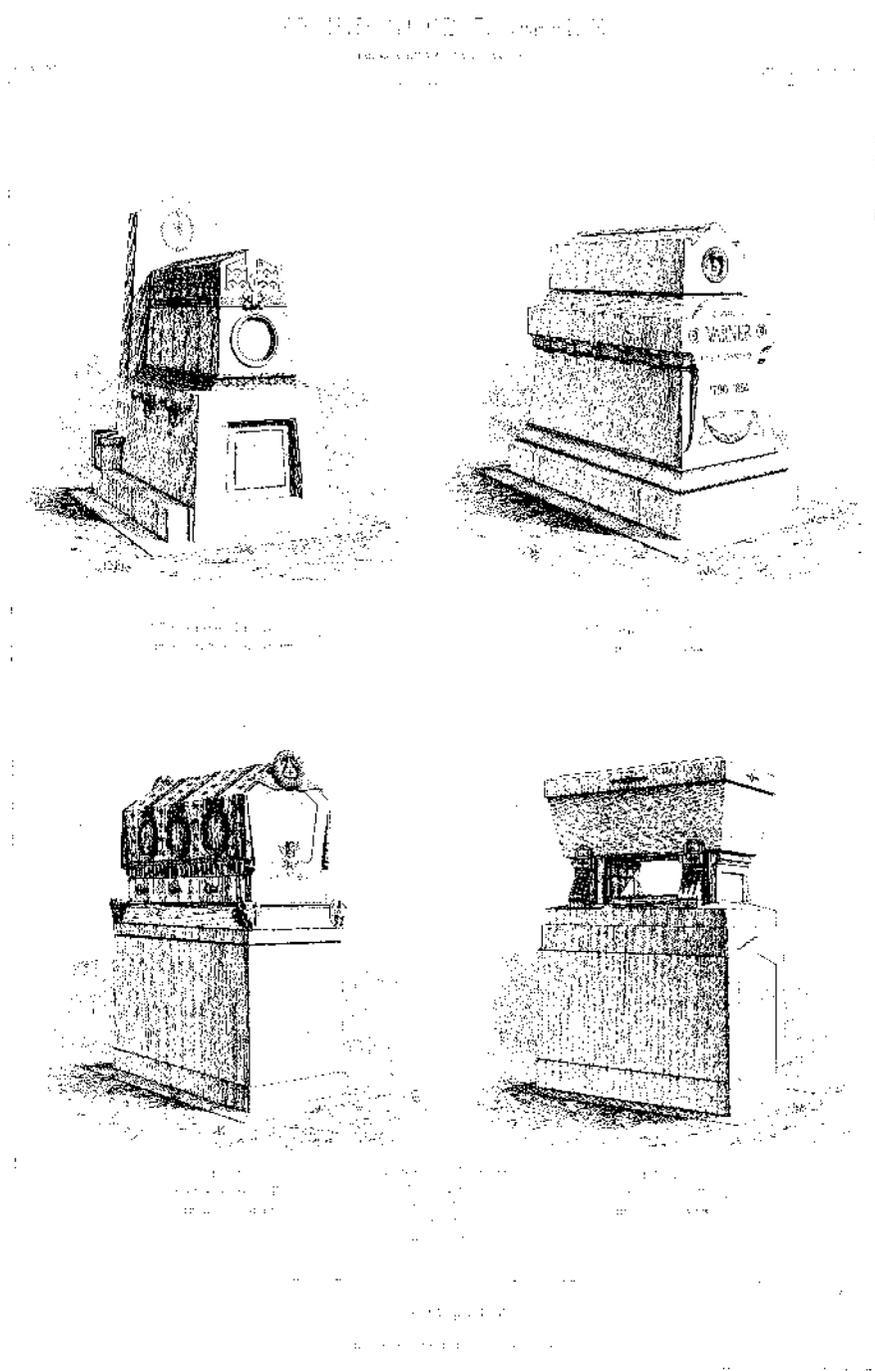
Contraste entre les types de tombeaux, division 3



Chapelle Desmarets de style néogothique



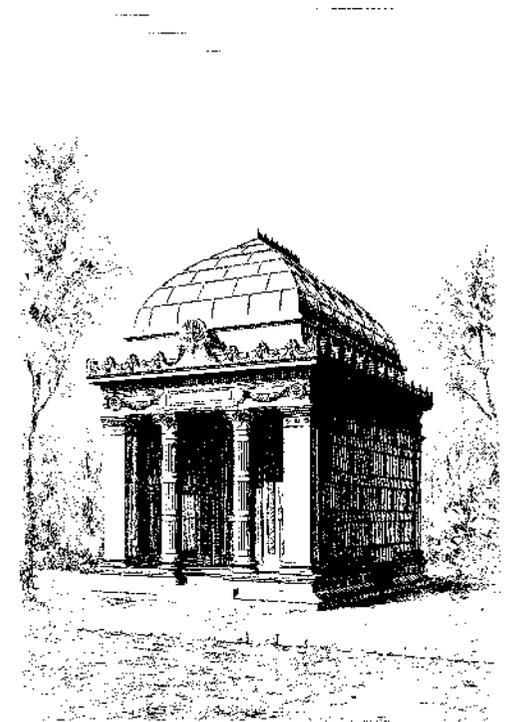
Tombeaux alignés sur le rond-point d'entrée, en granit rose, la tombe Delamare-Bichsel, arch. Félix Boiret, division 31



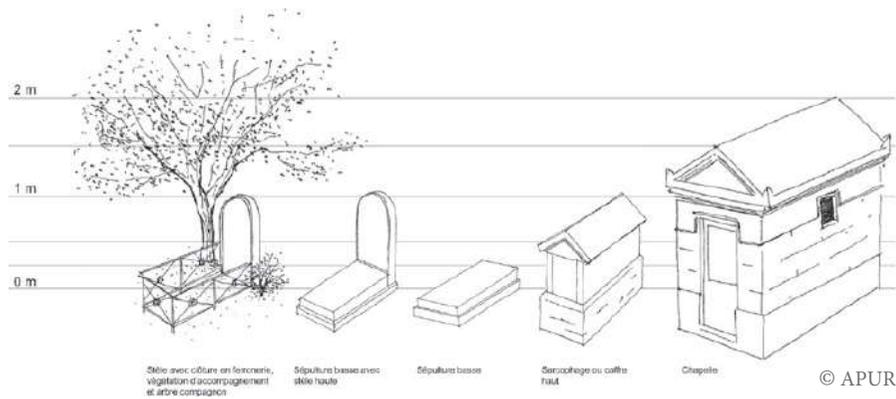
Planches de tombeaux dans l'esprit de ceux du cimetière de Montmartre, issus de l'album de César Daly, 1871 (14)



Chapelle Seveste © Musée Carnavalet D.13564



Tombeau du Prince de Polignac de l'architecte Gabriel Davioud, représentée dans l'album de César Daly, 1871 (14)



Différentes typologies de monuments funéraires à Montmartre

"La véritable originalité du cimetière de Montmartre en termes de créativité artistique réside dans la combinaison entre l'architecture et la sculpture et dans l'inventivité des typologies qui en résulte. Une architecture hors d'échelle fait culminer la statuaire à une hauteur inhabituelle (sépulture de **Marc Lejeune**), une sculpture hors d'échelle dans une typologie conventionnelle (sépulture **Osiris**) ou un décor porté exceptionnel, proprement funéraire, sur une typologie totalement originale (sépultures **Bérard**, **Laurécisque**, **Cavé Lemaître**, etc)." (13)



Sépulture Marc Lejeune
division 29



Sépulture Osiris
division 3



Sépulture Cavé Lemaître
division 25

Nombre de riches et créatifs monuments et chapelles se retrouvent dans les divisions centrales du cimetière : sous le pont près de l'entrée pour celles précédant sa construction, sur le rond-point, sur les promontoires et dans l'étendue arborée centrale. Mais il s'en trouve aussi dans toutes les divisions du cimetière : le long du chemin des Gardes (division 1), avenue de Montebello (divisions 4 et 5) ou à l'extrémité nord du cimetière (division 8). Les grands monuments sont le plus souvent implantés sur les premières lignes, les promontoires et les fonds de perspective.

Les tombeaux funéraires datés pour la plupart du XIXème siècle appartiennent à cinq catégories qui vont, pour les plus anciens, de la simple dalle entourée de clôture métallique et paysagée, à, pour les plus tardifs, des chapelles-caveaux avec porte ouvragée en ferronnerie sériee. Plusieurs typologies de monuments funéraires peuvent être distinguées comme le montre l'étude de l'APUR sur le cimetière (11).

Le modèle formé d'un petit enclos avec, au centre, une pierre tumulaire constitue véritablement la typologie récurrente des premières tombes qui se retrouve au cimetière Montmartre, dans les années 1830-1840, dans tout le cimetière et, aujourd'hui plus particulièrement, dans la division 19 ou certaines parties de la division 21. Cette typologie de monument funéraire laisse une part belle à la végétation d'accompagnement grimpante ou sous la forme d'un arbre compagnon. Sous un aspect plus standardisé et moins végétalisé, cette typologie perdure tout au long des XIXème et XXème siècles.

Les modèles de chapelles varient en taille allant d'un sobre volume à de véritables monuments. Le modèle du caveau familial sous forme de chapelle de dimension modeste alliant ornements et ferronneries en série se répète en motif prégnant dans le paysage du cimetière. La juxtaposition de ces chapelles-monuments forment le long de certaines allées de véritables ensembles qui appellent reconnaissance et protection.

Le petit patrimoine funéraire, un patrimoine de grande valeur

Comme celui du Père Lachaise, le cimetière de Montmartre présente de beaux exemples précoces de décor funéraire en fer et fonte. Ce recours à la fonte évolue de l'Empire à la Monarchie de Juillet : "D'abord limitée à quelques réalisations au dessin original, la fonte devient en quelques années le matériau incontournable du décor funéraire." Jean-Paul Zitt (12). Le cimetière de Montmartre présente à la fois des exemples de monuments aux ornements originaux en pièces uniques et l'ornementation plus riche et complexe de produits de série issus de catalogue.



Murets (présentant des dévers importants) et garde-corps en métal ouvragé © APUR



Garde-corps, division 21 vers l'avenue Cordier



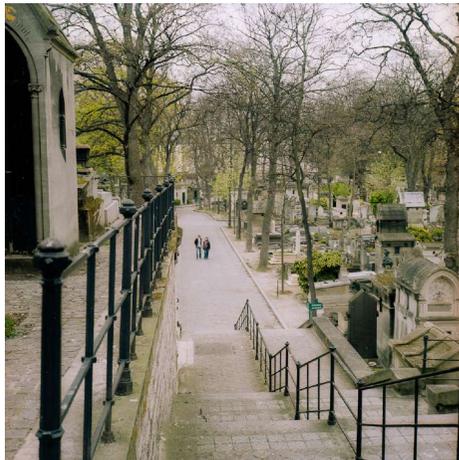
Avenue Samson partie tournante autour de la division 24



Garde-corps type du cimetière, division 23



Garde-corps d'un promontoire



Escalier d'un promontoire

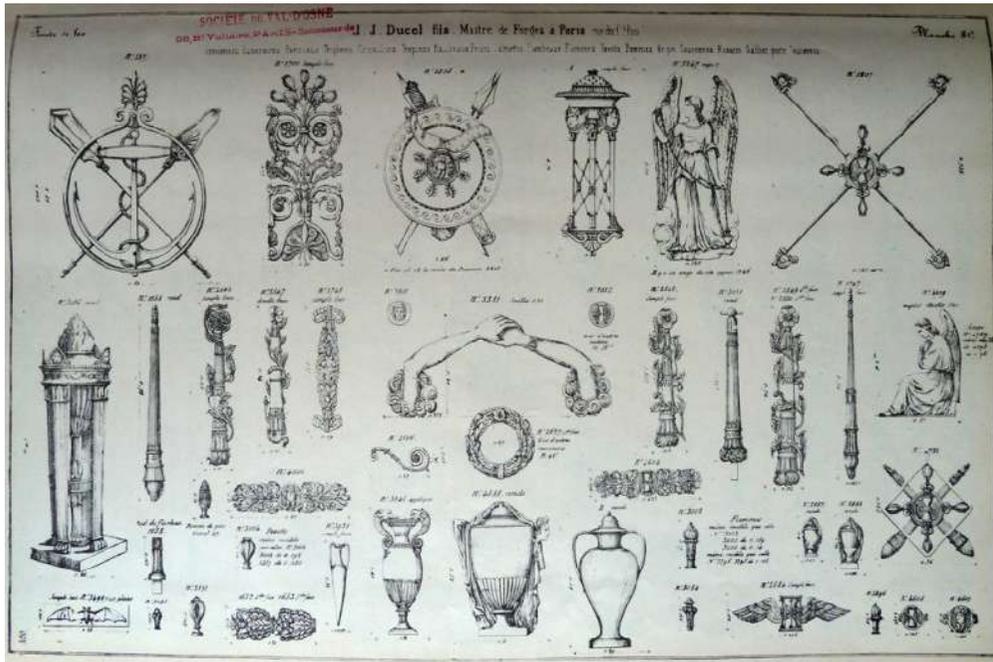


Planche 81 - Ornaments funéraires - du catalogue de la Fonderie Ducel, vers 1850.

Conservé à la bibliothèque Forney (Ville de Paris).

Ducel est une fonderie précurseur des séries d'oeuvres d'art en fonte. Ici, les ornements de la symbolique mortuaire : sablier ailé, flambeau, pavot, pomme de pin, couronne, urne, chauve-souris, hibou, ange, etc.

On retrouve illustrée sur les tombeaux, qui sont chacun des assemblages originaux, toute la symbolique funéraire classique des flambeaux, vases, chauve-souris, lampes à huile, sabliers ailés et figures de pleureuses.

Ainsi, les éléments issus des catalogues des fonderies du milieu du XIXème siècle se retrouvent tels quels sur les tombeaux du cimetière de Montmartre (voir planche ci-contre). Ils participent de l'atmosphère et de la symbolique romantique du cimetière. Ce vocabulaire, caractérisé par la grande qualité de ses motifs et de ses ornements, apparaît représentatif des séries en métal ouvragé et fonte de la deuxième partie du XIXème siècle et du début du XXème siècle.

5. Les murs, murets et éléments de ferronnerie

La même logique de catalogue se retrouve également dans un dessin plus sobre également dans les ferronneries, formant garde-corps en tête des murs et murets du cimetière. Ils participent aussi largement à la qualité et à l'ambiance du site. Erigé sur d'anciennes carrières de gypses, le cimetière adossé au flanc sud-ouest de la colline de Montmartre voit son relief décomposé en plusieurs promontoires, héritage des remblais de carrière. Cette situation a mené à la mise en place de multiples ouvrages de soutènement : murs, terrasses, tertres et escaliers. Leur accumulation dans les pentes les plus abruptes associés à la variété des tombeaux contribue à la composition pittoresque de certains espaces du cimetière.

Division 20, sépulture de la famille Götschi



Chapelles courantes au cimetière de Montmartre, arborant dans des compositions originales, des ornements en fonte de fer standardisés appartenant à des séries de production reconnaissables choisis dans des catalogues.

Vingt mètres de dénivelé ont conduit à édifier plus de 3 kilomètres de murs de soutènements notamment les hauts et longs murs en pourtour du site. Ceux entourant les promontoires, de grande hauteur, permettent d'apprécier le soin particulier accordé à leur appareillage. En pierre meulière, ils sont couronnés de garde-corps en métal ouvragé posés sur une assise de pierre en léger débord soutenue parfois par des corbeaux. Cette écriture si caractéristique des parcs parisiens signe ces ouvrages de la main des mêmes concepteurs du *Service des promenades et embellissements de Paris* dépendant du *Bureau des travaux d'architecture et des carrières*, service confié à Adolphe Alphand en 1854.

Ces ouvrages offrent une situation de surplomb et des points de vue remarquables sur le cimetière. En retour, par leur dimensions imposantes et la minutie de leur mise en oeuvre, ils confèrent aux promontoires le statut de monuments à part entière. L'impression qu'offre le cimetière de présenter encore un paysage du XIXème siècle, historiquement cohérent, provient de l'unité de la gamme des matériaux qui se déclinent dans l'emploi généralisé d'une part, du fer forgé et de la fonte et d'autre part, de la pierre. Ces deux matériaux se retrouvent travaillés tant dans les tombeaux, leurs décors que dans les ouvrages de soutènement et jusqu'au pont.



Tombe de Camille Sée, député de 1876 à 1881 et sénateur, division 3, *Douleur* (non signée)



< Gisant de la tombe d'Alphonse Baudin, défenseur de la Deuxième République, mort sur les barricades, enterré secrètement en 1851. Son gisant et cénotaphe sont conçus en 1872 sous la Troisième République par Aimé Millet. Sa dépouille fut transféré au Panthéon en 1889.



Tombe de Gustave Chaudey, républicain, de 1874 au buste sculpté par Jules Renaudot portant l'épithète prémonitrice du défunt : "Si quelque balle récriminatrice nous est réservée, nous n'aurons qu'à tomber en faisant des vœux pour la République."



< Sépulture de la famille Didsbury, *La Douleur* par Clémence Henriette Didsbury, division 21.



16 Le Cimetière Montmartre historique (21^e D⁹)
Meilhac (Henri), célèbre auteur dramatique, membre
de l'Académie Française (1831-1897).

Carte postale du tombeau d'Henri Meilhac
auteur dramatique. *L'Amitié en pleurs*, par
l'architecte Louis Dauvergne et le sculpteur
Albert Bartholomé



35 - GUILLAUMET - 1840-1887
Orientaliste de grand talent. *La jeune fille de Bou-
Saada* par Louis Ernest Barrias



Tombe de Miecislav Kamiński du sculpteur Francesci,
gisant présenté au Salon de 1861 avant sa pose



Tombeau Cordier, voile inspiré
des oeuvres de Raffaele Monti.



Pleureuse, sépulture de la famille Herbillon, 1910
par le sculpteur italien Domenico Trentacoste, division 5



Buste de Joseph I. Samson, comédien,
auteur dramatique par Gustave Crauk, 1880

6. La statuaire

Si, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, l'architecture funéraire se développe, c'est aussi le cas de la statuaire funéraire : la majorité des grands monuments du cimetière datent de cette période du Second Empire et de la Troisième République.

La multiplication de la sculpture figurative dans le cimetière, au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, suit le développement de la *statuomanie* dans la statuaire publique française.

L'architecture devient faire-valoir à une sculpture, désormais presque systématique sur un tombeau important, selon l'analyse de Sylvaine Detchemendy dans son riche mémoire de maîtrise à l'Université de Paris IV Sorbonne, 1994 (15). Elle date l'apparition de monuments originaux à 1830.

Les guides et recueils de tombeaux s'intéressent au cours de la première partie du XIX^{ème} siècle aux inscriptions et longs épitaphes des tombeaux funéraires puis à partir de 1860, mettent l'accent sur les plus renommés et monumentaux et la sculpture funéraire. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, le cimetière est devenu un véritable jardin de sculptures.

Les prémices de 1830 à 1860 offrent encore une variété de typologies de sculptures et confèrent aux portraits une certaine douceur romantique dans le traitement de l'expression. Puis le tournant de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle voit se généraliser le portrait sous forme de buste dans "une production artistique impersonnelle, caractérisé par un style académique et frontal, où le sculpteur n'a que peu d'occasion d'exprimer sa personnalité." (15).

Quelques sculpteurs de grand talent produisent encore à cette époque des oeuvres remarquables, surtout pour des bustes de dramaturges et comédiens (buste de Samson ci-contre notamment). La sculpture funéraire se fait plus rare au XX^{ème} siècle et se caractérise par un accent porté sur les visages plutôt que les bustes et leur stylisation.

Le promeneur découvre au fil de sa déambulation dans le cimetière de Montmartre une collection statuaire représentative des tendances de la sculpture du XIX^{ème} siècle jalonnée de chefs-d'oeuvre.



Le Pont de l'Europe
Gustave Caillebotte, vers 1876-1877
Kimbell Art Museum,
Fort Worth, TX, É.-U.



Sur le Pont Caulaincourt,
la ville traverse le cimetière.





Le pont Caulaincourt offre des vues plongeantes sur le cimetière, carte postale



Le cimetière Montmartre, photo de presse
Musée Carnavalet, Cabinet des arts graphiques, topo.



Anciens Etablissements Cail, 1888, Paris

Cartouche du pont portant la signature de ses constructeurs aux deux extrémités du pont

7. Le pont Caulaincourt, partie prenante du site et de son histoire

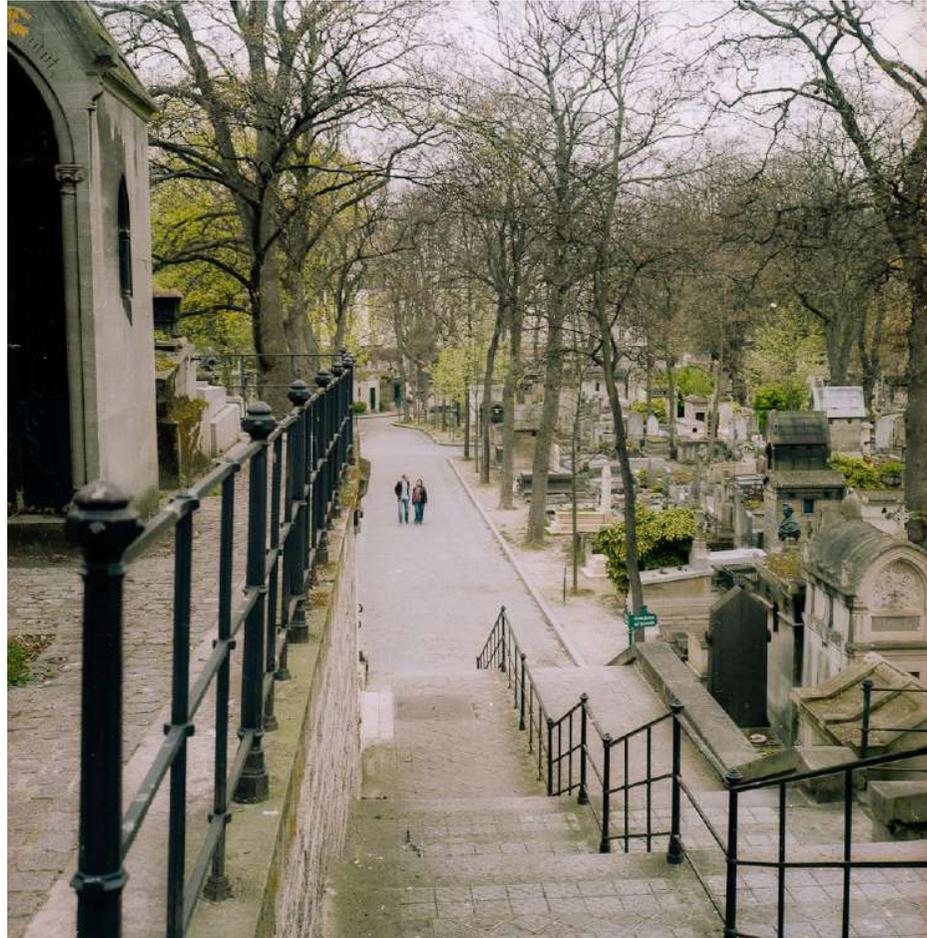
On retrouve dans la structure du pont métallique comme dans les éléments de ferronnerie et portes de catalogue des chapelles ici la logique de l'industrie au service du « beau » propre au XIX^{ème} siècle. Le pont possède une parenté, une appartenance indéniable au répertoire du métal ouvré mis en oeuvre dans le cimetière. Posé sur six colonnes doriques canelées disposées avec soin entre les chapelles préexistantes, le tablier du pont Caulaincourt sera réglé en hauteur avec minutie pour éviter les croix de faitage des monuments de cette partie noble du cimetière.

Ce viaduc de fer riveté à chaud raccorde la rue Caulaincourt à la place de Clichy. Il offre d'époustouflantes perspectives aux passants à travers ses treillis sur le cimetière en contrebas. Ce rapport de l'ouvrage à l'étendue qu'il traverse n'est pas sans rappeler le surplomb du pont de l'Europe, un peu plus au sud de Paris dans le 8^{ème} arrondissement, sur le faisceau ferré de la gare Saint-Lazare. Cette situation, immortalisée par Gustave Caillebote, offrait de profondes échappées visuelles au parisien depuis la ville industrielle et le loisir de s'absorber dans la fascination pour la technique et dans une rêverie sur le lointain. Les treillis du pont de l'Europe ont aujourd'hui disparu. Le pont Caulaincourt demeure l'un des derniers vestiges de cette époque, parmi les ouvrages d'art parisiens, à offrir une telle situation.

Depuis le cimetière, le pont Caulaincourt forme une toile de fond, domine certaines perceptions et reste une porte de sortie toujours ouverte à un retour à la ville, ville qui évolue sur un autre plan ce qui ajoute encore au dépaysement. Son appartenance au site du cimetière de Montmartre tient tant aux vues qu'il procure depuis et vers la ville qu'à la relation harmonieuse qu'il entretient avec les éléments de même facture qui composent le cimetière. L'histoire de sa conception illustre l'esprit d'un XIX^{ème} siècle, fonctionnaliste et progressiste, porté à exécuter des prouesses techniques pour surmonter les accidents de la nature et de son relief.

L'analyse du caractère historique du site démontre que le paysage du cimetière de Montmartre qui nous parvient est avant tout celui composé par les aménagements de la Préfecture de la Seine entre 1818 et 1825. Le relief chaotique initial est dompté par la technique et enrichi des arts de ce temps. S'y réalise durant cette décennie le voeu que formulait le célèbre architecte néoclassique Etienne-Hippolyte Godde en 1818 : "Les cimetières de Paris doivent être considérés comme des monuments." (16)

II - UN SITE PITTORISQUE





Vue générale du cimetière du Champ du Repos, 1824
Gravure de J.-F. Schaal (1752-1825) peintre et portraitiste français © PMVP - Pierrain



Vue de la fosse commune du premier cimetière du Champ du Repos, 1824
Gravure de J.-F. Schaal © PMVP - Pierrain

1. Un caractère pittoresque reconnu de longue date

Les archives des textes et iconographies renseignent sur la perception du paysage du cimetière de Montmartre au XIX^{ème} siècle, créée au goût de cette époque. Au-delà du témoignage historique, le voyage dans le temps qu'offre la visite du cimetière de Montmartre passe par l'expérience de notions paysagères nées au XIX^{ème} siècle : le sublime et le pittoresque. Sa mise en scène sensible et réfléchie induite par de subtils effets paysagers provoque ces impressions chez le visiteur.

La mort, l'effroi et le sublime

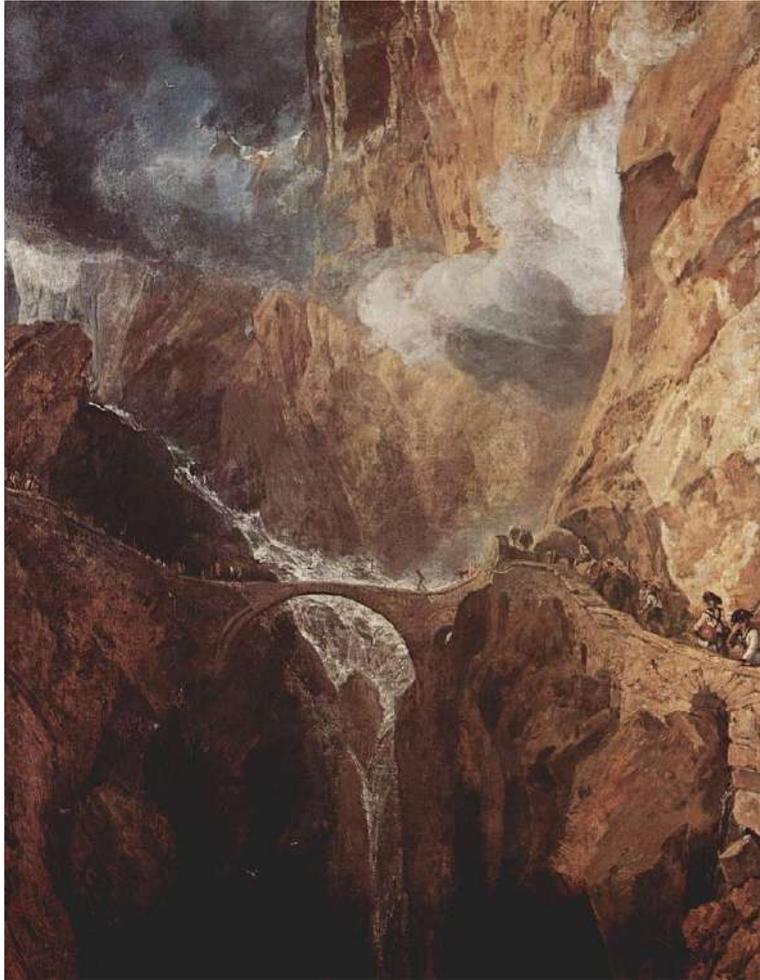
"Le sublime produit la plus forte émotion que l'esprit soit capable de ressentir. Il est associé à l'infiniment grand, aux ténèbres, au vide, ou au contraire au bruit des cataractes, de l'orage, du tonnerre. Il correspond à une forme de beauté qui dépasse l'observateur, l'écrase, lui donne un sentiment de frayeur, de peur, de répulsion, tout en le fascinant." comme le rappelle Jean-Luc Cabrit, chargé de mission d'Inspection générale au Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), ancien inspecteur des sites de Paris (17).

Le goût pour l'effroi qui confine au sublime trouve de multiples illustrations dans l'expression artistique du courant romantique naissant. Le cimetière, avec son évocation de la mort, offre un motif à cette acception grave du paysage.

Le paysage du premier cimetière du Champ du Repos au relief dramatique fait écrire au maire du 1^{er} arrondissement Hugues Montaron au préfet de la Seine en 1803 : "Ce n'est point un cimetière, c'est un gouffre". Et les gravures de 1824 signées du graveur J.-F. Schaal (ci-contre) montrent son relief fortement effondré. Ce terrain accidenté au caractère désolé relèvent du sublime. Cette topographie chahutée se voit fortement réglée, aplanie par la suite dans le cimetière de Montmartre réouvert en 1825 qui nous parvient.

Certaines descriptions des années 1870 montrent encore un paysage accidenté. La littérature dépeint le cimetière comme un tableau de scènes mélancoliques et tragiques, comme cet extrait de *Germinie Lacerteux* des frères Goncourt (18) : « La fosse commune, au cimetière Montmartre, d'après l'aquarelle de mon frère, 1863. Au-dessus d'un mur, contre lequel plaque un buisson de cyprès roussis par la gelée, un ciel d'hiver tout jaune, d'où se détachent les ailes lentes d'un moulin. ».

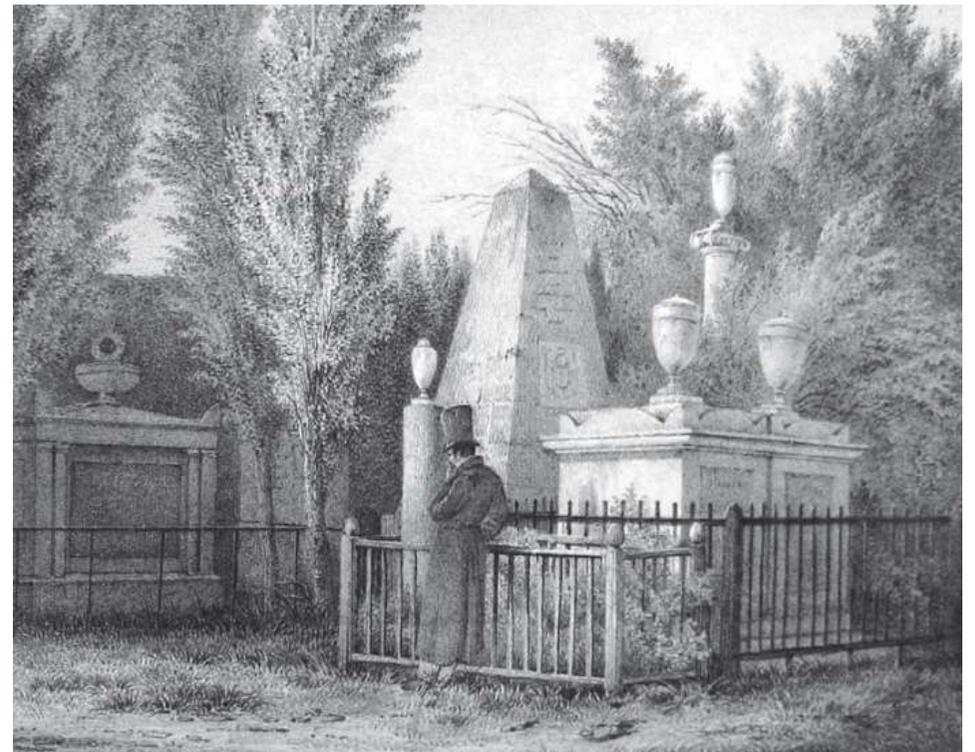
Les vertigineux apics des hauts murs du cimetière de Montmartre, allant jusqu'à 15 mètres par endroits, évoquent aujourd'hui encore la figure du gouffre. Cette position en abrupt contrebas associée au sujet de la mort continue d'impressionner.



Le pont du diable au St-Gothard, 1804, J. M. William Turner
Kunsthhaus, Zurich, Suisse



Montmartre - Tombeau de Adèle Louise Berard Baronne de Plaisance
© Musée Carnavalet, Réserve collection Tamvaco 29



Tombeau d'Azincourt, Comédien du Roi, lithographie d'après Schaal vers 1830
© Musée Carnavalet, Cabinet des arts graphiques

Un paysage pittoresque propice à la rêverie et la contemplation

Les prémices de la reconnaissance de la notion de paysage prennent leur source dans une fascination pour le chaos de la nature. Le caractère pittoresque illustre un rapport romantique au monde où le paysage sert de cadre à une rêverie existentielle. Ce chaos organisé s'illustre dans des gravures finalement très composées qui orchestrent une stylisation de la nature.

"A l'époque le pittoresque est défini comme ce qui est rude et sauvage, n'offre pas de symétrie, d'équilibre, et porte sur des scènes champêtres, des collines... ces notions imprègnent une société aisée et cultivée qui commence à voyager." J.-L. Cabrit (17)

Le caractère pittoresque ainsi que le terme même sont associés très tôt au lieu du premier Champ du Repos. Dès 1808-1809, Antoine Caillot s'attend en pénétrant dans le cimetière à voir « un terrain aride et bouleversé ». Sa surprise est grande : « Je fus (...) agréablement frappé de son aspect pittoresque et je me crus transporté dans les bosquets de l'Elysée, où les poètes ont placé le séjour des bienheureux. » (18)

En 1811, un observateur plus réaliste note que le cimetière « pourrait à peu de frais, sous la direction d'un homme de goût, devenir un des lieux les plus pittoresques de la capitale. » (19) et une dizaine d'années plus tard, Pierre Piétrisson de Saint-Aubin écrit que « son irrégularité plaît à l'oeil ». (20)

Après les grands travaux d'aménagement et l'ouverture du nouveau cimetière en 1825, il présente toujours pour les visiteurs un caractère pittoresque. « Dans ces dernières années, quelques artistes de premier ordre (...) nous ont offert des compositions originales, où l'architecture, la sculpture, les marbres, le bronze, le fer ouvragé, sont combinés avec des accidents de terrain, de riches végétations pour produire des effets aussi neufs, aussi magnifiques que religieux et pittoresques. » écrit Normand aîné en introduction de son recueil de tombeaux en 1847 (1).

Ses qualités pittoresques proviennent, alors et jusqu'à ce jour, tant de son irrégularité que du charme de sa végétation foisonnante qui inspirent des états contemplatifs. En 1865, Théophile Astrié note que « Certes la vue et l'architecture sont moins grandioses à Montmartre qu'au Père Lachaise, mais si les grands souvenirs n'y abondent pas (encore), la rêverie y est plus à l'aise. » (21).



Le voyageur contemplant une mer de nuages,
1818, Caspar David Friedrich,
Kunsthalle de Hambourg

2. Un caractère pittoresque confirmé par l'analyse paysagère

Aujourd'hui encore, la topographie particulière du cimetière contribue à une variété de points de vue et de perceptions offerte à l'observateur : depuis le pont observant d'en haut le cimetière, depuis le bas du cimetière sous les arbres, depuis les promontoires au niveau des branchages des arbres...

Son statut d'enclave, de creux dans la ville, sa trame bien réglée posée sur une topographie marquée, ses effets visuels en hauteur et profondeur ainsi que sa collection de lieux singuliers sont parmi les traits pittoresques les plus sensibles de son paysage unique.

2.1 Une enclave offerte à la déambulation mélancolique

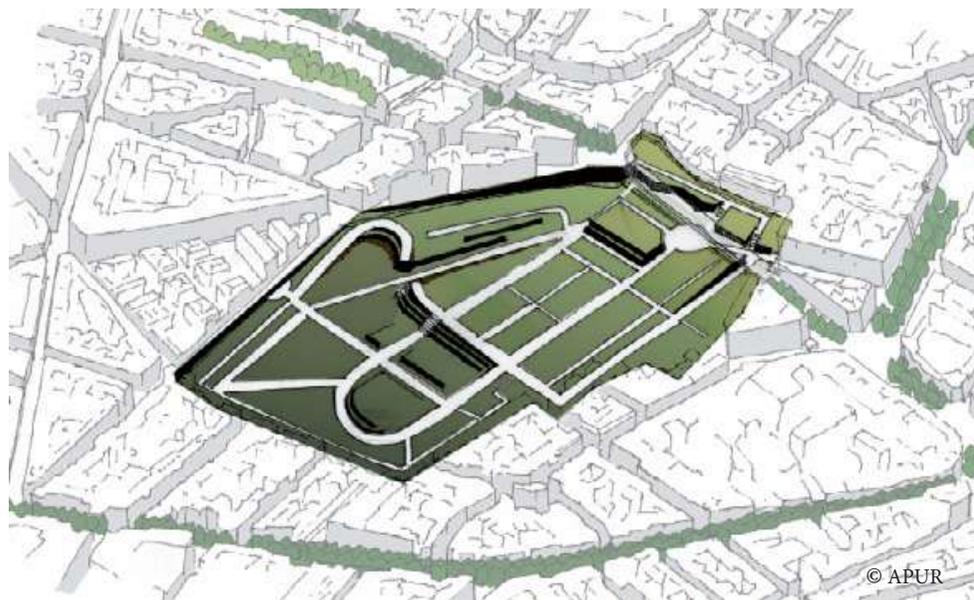
Les parcours dans le cimetière sont ponctués par des perspectives, points de vue et repères qui contribuent à une mise en scène parfois dramatique des déambulations. Cette scénographie des parcours s'amorce depuis une entrée unique, relativement austère et presque dérobée et se prolonge dans le traitement du dénivelé par des murs, rampes, escaliers et leur écriture unifiée de pierre et de fer.

Le caractère enclavé du site contribue à sa singularité. Le cimetière n'est pas traversable par les flux de la ville. L'entrée unique impose une déambulation choisie, volontaire, jusqu'aux confins du cimetière, coupé de la ville puis un retour vers l'origine du parcours. Ce vase-clos s'avère propice au recueillement, à la déambulation mélancolique et à la contemplation.

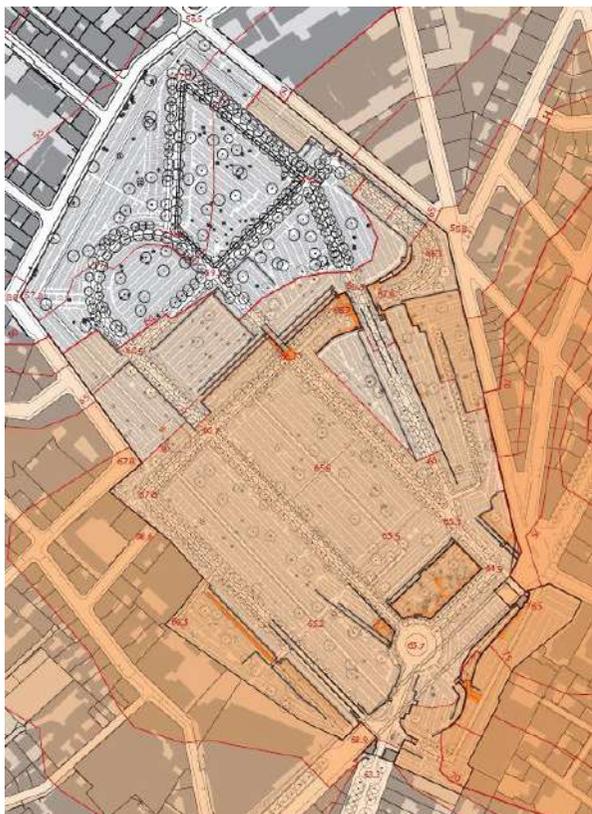
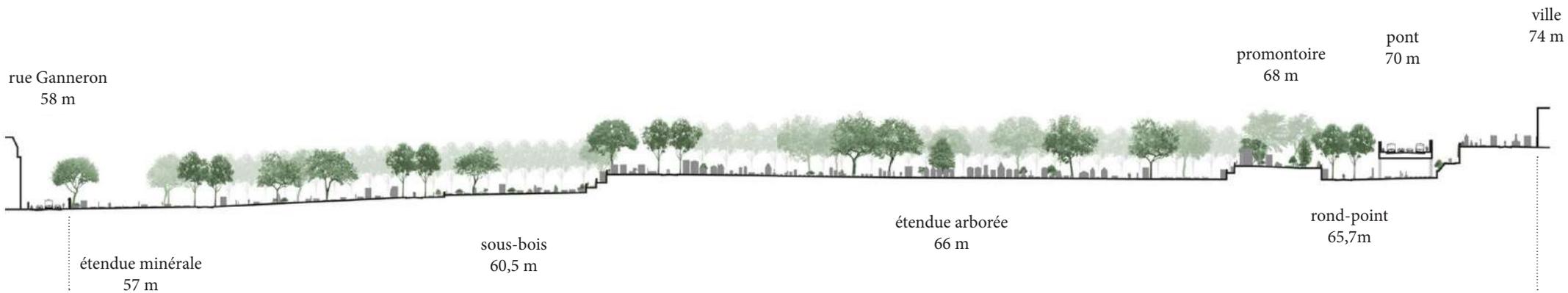
2.2 Une trame réglée rencontre une topographie chahutée

L'analyse paysagère permet de démontrer que le caractère pittoresque du cimetière naît notamment de la rencontre entre la figure rationnelle de la trame orthogonale des chemins et du relief prononcé. Cette trame mise en place à la fin du XIX^{ème} siècle repose sur un module de tracé régulateur de 70 mètres de côté. La figure a été réorientée localement pour s'adapter aux contraintes de la topographie. Leur croisement génère des lieux singuliers - fourches, trémies, promontoires - caractéristiques de ce cimetière. Les longs chemins produisent des effets perspectifs intéressants. Certaines mises en scène de fond de perspective restent pourtant inachevées. La poursuite de la mise en valeur de monuments funéraires sur les axes revaloriserait certains de ces lieux singuliers.

À l'extérieur du cimetière aussi, les travaux de nivellement nécessaires au lotissement des îlots ont été nombreux. Il en résulte deux topographies complexes indépendantes dont le seul point de liaison est l'unique entrée du cimetière.



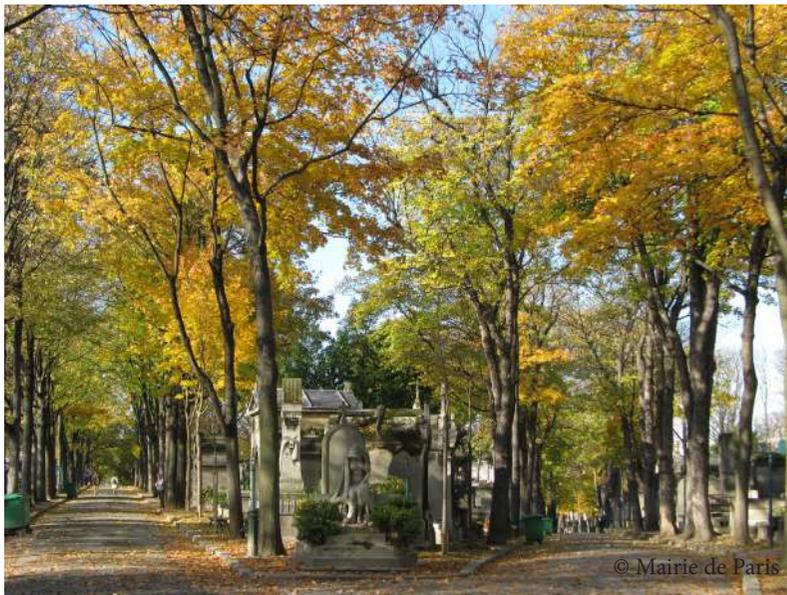
Vue cavalière de la topographie du cimetière



Plan altimétrique du cimetière de Montmartre © APUR

Coupe longitudinale du cimetière de Montmartre avec cotes altimétriques © APUR





Un des lieux singuliers, la fourcheau départ des avenues Berlioz et Cordier



Perspective cadrée par la symétrie de la trémie de l'avenue Saint-Charles, vue sous le pont Caulaincourt

2.3 Un rapport à la ville riche et complexe : vues plongeantes et contre-plongées

Par endroits, les points hauts au centre du cimetière depuis des promontoires offrent des vues remarquables sur la ville. Des percées visuelles entre les arbres permettent des perspectives sur les fronts bâtis alentour. Un rapport étroit existe donc entre les constructions qui l'encerclent et le paysage clos du cimetière.

En pourtour du cimetière, la ville établit sur son paysage des relations visuelles depuis 120 bâtiments et 1700 fenêtres. Le dégagement ou la fermeture de certains cônes de vue plus sensibles selon les situations permettrait de continuer à enrichir ce rapport à la ville.

La situation du cimetière en creux dans la ville, héritée des carrières, produit un dénivelé allant de 6 mètres jusqu'à 20 mètres. Cette situation encaissée met en scène des points de vue dominants depuis certaines échappées de l'espace public sur les différentes entités paysagères du cimetière.

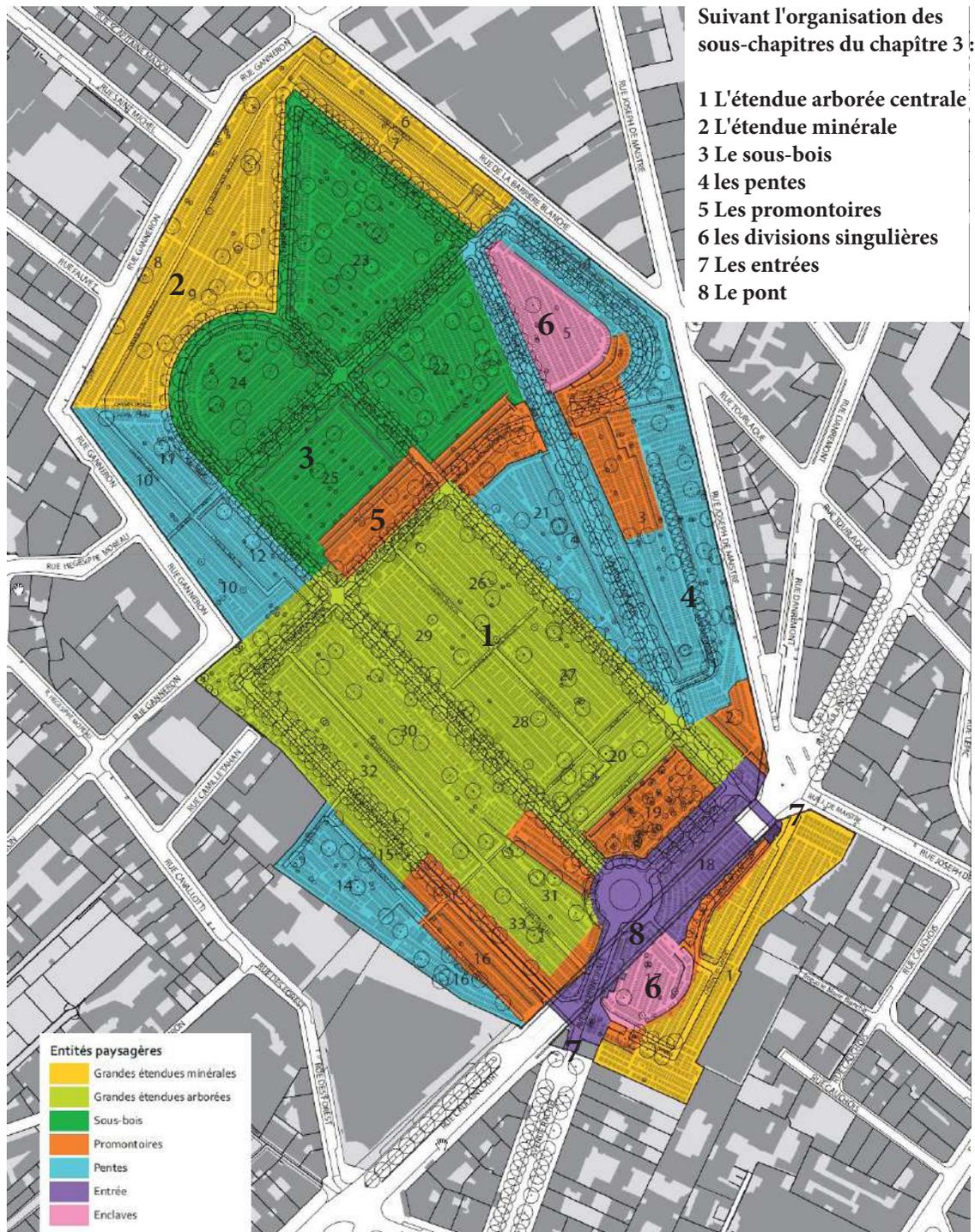
Sa position en contrebas place également la cime des arbres en-dessous du cône de vue depuis l'espace public. La vision du passant file au-dessus des arbres. Une grande portion du ciel de cette partie de la ville est libérée d'obstacles sur la totalité de son emprise de 11 hectares. Les fronts bâtis au nord et à l'est du cimetière bénéficie ainsi d'une ouverture au ciel large et panoramique vers le sud et le couchant, offrant un point d'observation de couchers de soleil remarquables.

2.4 Les lieux singuliers : croisements, fourches, allées irrégulières

L'intersection de la grille que forme les grandes allées et les tracés plus chaotiques des divisions périphériques et de la topographie chahutée génèrent des figures propres à ce cimetière. Des fourches, allées irrégulières ou en impasse et certains croisements viennent régler ces contradictions en un lieu singulier, le plus souvent composé.

Le génie du projet de la Préfecture de la Seine (1818-1825) multiplie les situations en développant des solutions originales en résolution des contradictions de la trame. De fortes entailles, du plus bel effet paysager, sont produites par la réalisation de certaines rampes ou trémies comme les ouvrages symétriques de l'avenue Saint-Charles (ci-contre), perspective fuyante soigneusement cadrée perceptible en premier plan pour les visteurs postés sur ou sous le pont Caulaincourt.

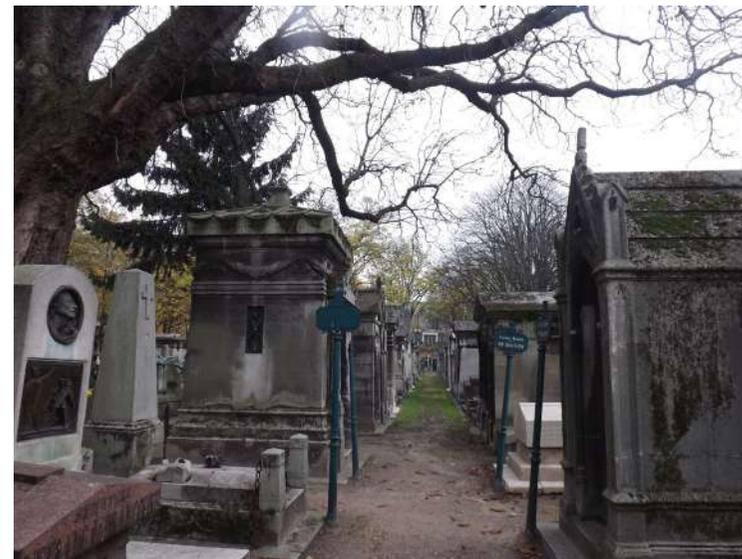
Ces formes géométriques s'offrent aussi au jeu de composition d'architectes qui mettent en scène et composent des monuments funéraires singuliers en fonction de leur position dans le réseau des allées.



Premières entités paysagères du cimetière de Montmartre © APUR



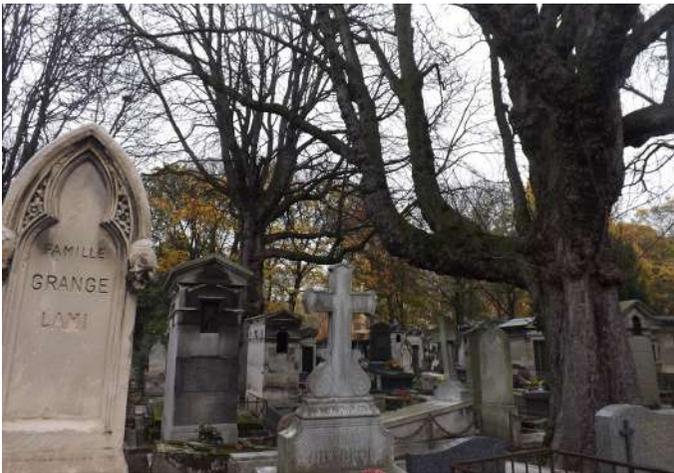
Avenue de Montmorency, l'étendue arborée centrale, une chapelle en fond de perspective



Centre de l'étendue arborée intersection du chemin Troyon et du chemin Baudin (divisions 26 à 29) avec chapelle monumentale sur promontoire développée en fond de perspective



L'étendue arborée centrale, le coeur du cimetière, division 19



Les grands sujets plantés ça et là dans l'étendue arborée centrale, divisions 26 à 29

3. Les différentes entités paysagères : leurs effets et atmosphères pittoresques

Les ambiances végétales en corrélation avec les différentes époques de développement des tombeaux et des chapelles permettent d'identifier des sous-secteurs à l'atmosphère bien caractérisée. Les multiples effets paysagers produits de la structure et de la composition du cimetière se déclinent pour créer plusieurs lieux. Perspectives, contre-plongées, monumentalité, singularité offrent à l'oeil du promeneur une succession de surprises au fil de la découverte.

L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) dans son *Étude pour le renforcement de la protection paysagère et patrimoniale du cimetière de Montmartre* (11) caractérise avec grand détail les différentes entités paysagères du cimetière. Sept entités paysagères y sont identifiées, décrites ainsi que les enjeux les concernant. Sont ainsi à distinguer l'étendue minérale, l'étendue arborée, le sous-bois, les pentes, les promontoires, les enclaves, les entrées et enfin le pont en surplomb.

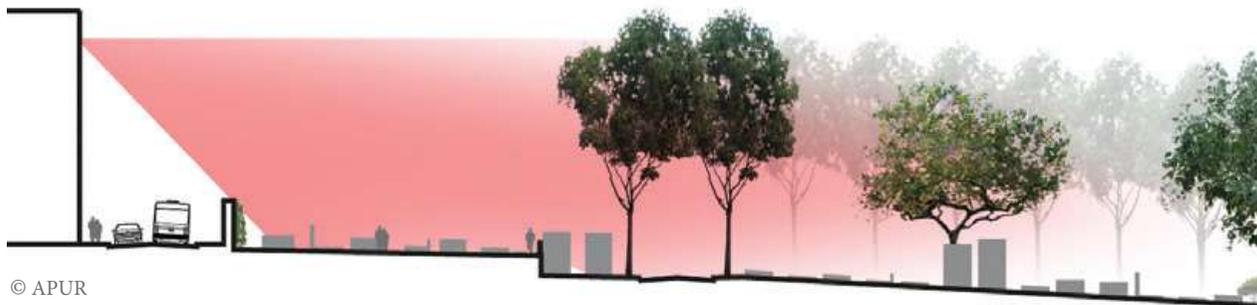
3.1 L'étendue arborée : l'effet de perspective fuyante des allées d'arbres rectilignes

L'étendue plane réglée et arborée couvre près d'un quart de sa superficie totale et apparaît comme son entité paysagère la plus prégnante. Son atmosphère sature la perception du cimetière, trame de fond sobre laissant la part belle à d'autres effets ou accidents plus localisés. Cette partie centrale du cimetière se partage en deux zones plantées, l'une arborée, l'autre de sous-bois (atmosphère spécifique développée plus loin), séparées par une ligne centrale de promontoires.

Sur cet espace plan, mis à distance de la ville par le rideau végétal des arbres en pourtour du cimetière, la trame des allées rectilignes au tracé régulier se perçoit nettement. La présence arborée se décline en un réseau d'alignements le long des avenues. Les effets perspectifs des allées rectilignes rythmées par les arbres confèrent à la promenade sous la haute voûte des érables sycomores une impression forte du site. En bout de certaines allées, la mise en scène d'un monument exceptionnel vient clore le point focal de la perspective. (illustration en haut de la page de gauche)

Hors des allées, l'espace plan ordonné contraste avec quelques lignes verticales aléatoires. Dans les carrés, piqués ça et là au gré des espaces laissés entre les sépultures, des arbres de haute tige isolés au caractère sculptural procurent au site, au côté de quelques monuments funéraires majestueux, un aspect foisonnant, aléatoire très pittoresque.

Dans cette étendue arborée, le caractère monumental et sculptural des allées, arbres isolés et monuments funéraires étagés s'amplifie pour former ensemble une composition pittoresque, association d'éléments riche en effets qu'il s'agit de préserver et perpétuer.

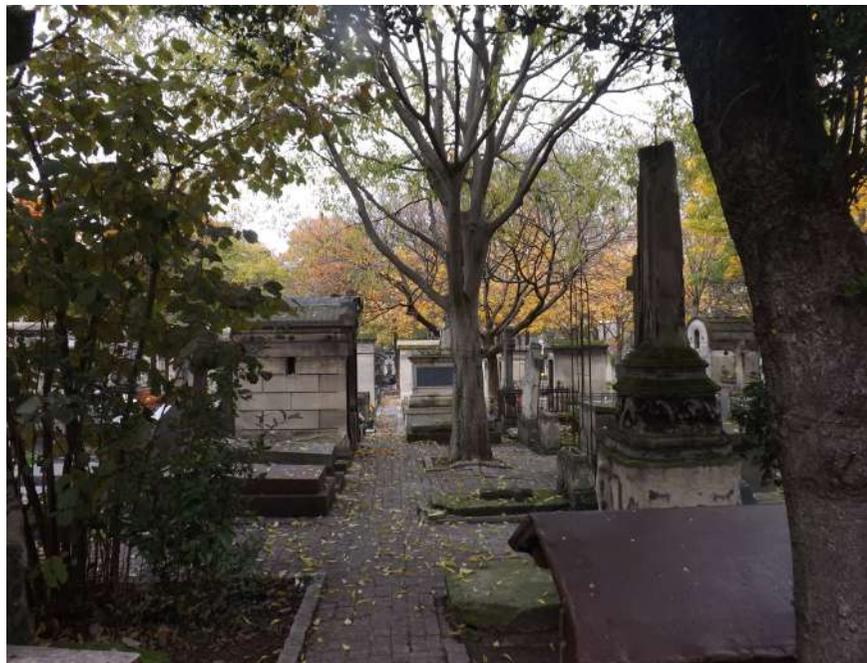


© APUR

Rapport d'ouverture filtré en pourtour du cimetière à la ville, sauf au droit des étendues minérales est et ouest



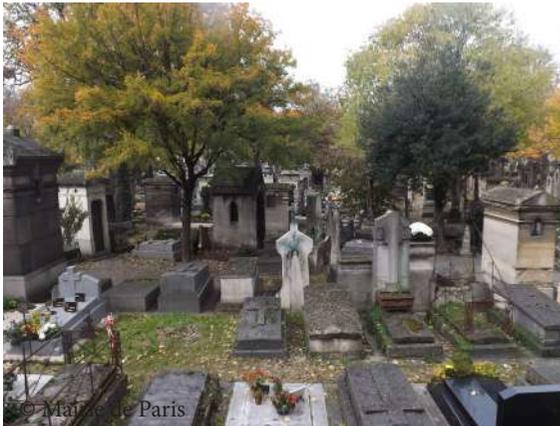
Etendue minérale : ouverture au ciel et à la ville, division 13



Contraste avec le paysage de **sous-bois** au coeur du cimetière, division 22



La grande **étendue minérale** au nord, divisions 8 et 9, Vues directes de la ville sur le cimetière sans filtre végétal



Atmosphère de **sous-bois** au fond du cimetière, division 22

3.2 Les grandes étendues minérales : un rappel à la ville, une ouverture au ciel

Les deux zones à dominante minérale se trouvent aux deux bouts du cimetière, d'une part, dans la plus petite partie du cimetière au sud du pont Caulaincourt et, d'autre part, au nord au contact de la rue Ganneron, sur une seconde zone plus étendue.

L'analyse de l'APUR (11) les présentent comme des clairières au caractère ouvert au ciel qui contrastent avec les autres espaces plus densément plantés. La nappe nord présente néanmoins une trop forte minéralité, un caractère répétitif de tombeaux de faible qualité, qui avec l'absence de végétation produit une certaine monotonie et aridité pour un espace par moments peu amène. Cette vaste partie ouvre un large horizon sur les multiples fenêtres qui regardent en retour le cimetière. Cette frontalité pourrait par endroits être atténuée par la plantation d'arbustes ou arbres de manière à créer des écrans. Proche de la ville, la partie située au sud compense avec un relief étagé et un arrière-plan présentant un épannelage variée de la ville et la butte au loin. La qualité de ces espaces provient de la simplicité de la ligne des sépultures, motif répété qui confère à ces étendues une harmonie d'ensemble, même si, au nord surtout, confins de l'enclave du cimetière, la nappe minérale serait à égayer ponctuellement et localement à masquer de la ville.

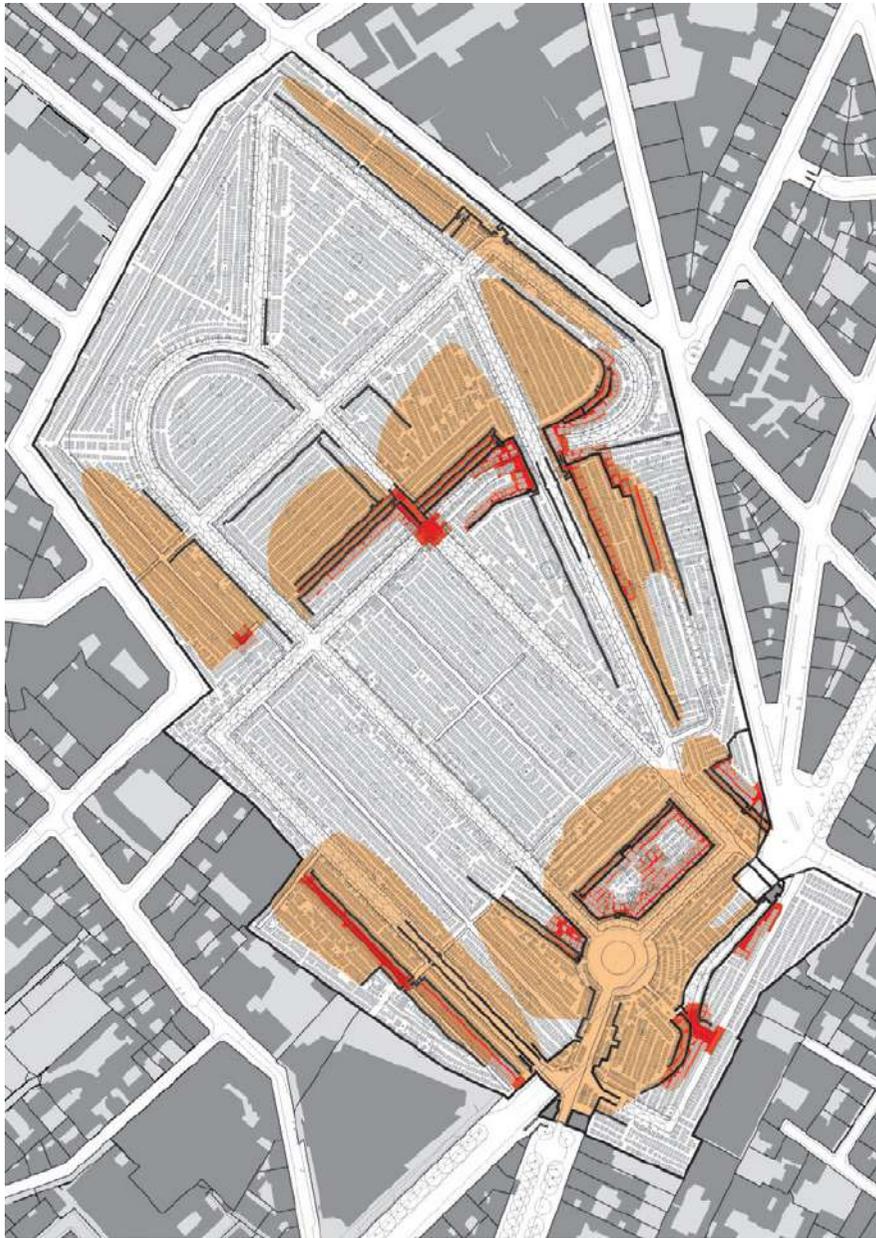
Les objectifs souhaitables pour l'évolution de ces étendues seraient la conservation d'une régularité dans la ligne et la qualité des monuments funéraires et l'ajout de plantations ponctuelles, arbres ou arbustes de manière à enrichir le lieu et le rapport à la ville.

3.3 Le sous-bois : une atmosphère intimiste à la végétation plus folle

La grande étendue arborée se prolonge au nord par une vaste zone de sous-bois. Situé comme l'étendue arborée en cœur de cimetière et protégé de la ville, ce sous-bois se présente comme un espace couvert, frais et ombragé. Son couvert végétal dense de petits arbustes et sujets isolés s'offre à la vue des promontoires du cimetière et des promontoires urbains qui l'entourent.

Sous la couverture des arbres, au niveau du sol, se découvre une multitude de lieux délimités par des arbustes et monuments funéraires au fil d'un parcours suivant des cheminements sinueux. L'irrégularité des chemins, la variété des tailles des sépultures génèrent la multiplicité des situations et ambiances de ces lieux. Il se dégage de cette succession d'espaces associant là, un arbuste compagnon d'un tombeau, ici un espace de respiration fleuri, le sentiment d'une échelle plus humaine presque domestique où l'appropriation des tombes se manifeste par quantité de fleurs et petits souvenirs.

L'encadrement de l'évolution du site pourra viser à maintenir une bonne densité et variété d'arbres et arbustes, à perpétuer la diversité des sépultures et la sinuosité des chemins.



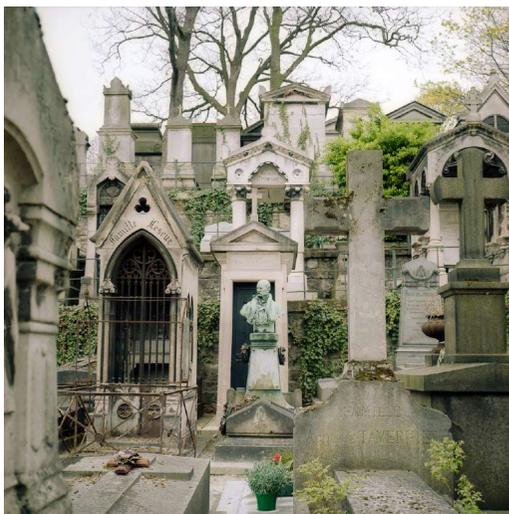
Percées et plongées visuelles depuis les points hauts : promontoires ou pentes © APUR



Balcon du **promontoire**, division 22
© Mairie de Paris



Point de vue sur le sous-bois cadré par les ouvrages depuis un **promontoire**, division 22



Division 22
Variété des tombeaux étagés sur le relief d'un promontoire



Escalier monumental du **promontoire** central



Passage de l'avenue Cordier entre deux **promontoires**

3.4. Les pentes : fouillis, sinuosité et foisonnement des tombes étagées en terrasses

En pourtour de l'enclave pour rattraper la topographie de la ville, plusieurs paysages de pentes se développent.

Le sol en pente est décomposé par de petits ouvrages (murets, garde-corps, escaliers, ouvrages enterrés) en petites terrasses avec un étagement des sépultures et une disposition irrégulière selon la géométrie des divisions. Comme dans le sous-bois, les quelques arbustes, masses végétales et les sépultures cadrent les vues et qualifient les ambiances. Souvent adossées aux murs d'enceinte végétalisés, ces pentes et terrasses forment parfois le premier plan d'ouvertures visuelles depuis le cimetière vers la ville qui le surplombe.

Le petit patrimoine et les murs qui accompagnent le nivellement de ces pentes sont des éléments à conserver dans le temps.

3.5 Les promontoires : buttes et collines maçonnées en points hauts et émergences

Les promontoires sont les vestiges encore visibles des monticules de l'ancienne activité de carrières de gypse à Montmartre. Le soutènement de ces buttes par des murs est venu leur donner cette géométrie orthogonale. Ces multiples terrasses perchées à une hauteur de trois à quatre mètres se retrouvent dans deux grands ensembles, l'un à l'entrée du cimetière le long du pont Caulaincourt et, un second formé de deux promontoires symétriques en partie centrale du cimetière entre la zone arborée et le sous-bois.

Ces ouvrages offrent une variété de situation et de points de vue sur les différentes entités paysagères en contrebas ou en surplomb côté ville. Un vocabulaire soigné et uniforme d'ouvrages, murs, terrasses, tertres, escaliers, gardes corps les accompagnent.

La densité des tombes ménage peu d'espaces libres et une place limitée aux cheminements plutôt étroits mais rectilignes. La place du végétal, de quelques arbustes, haies ou grimpantes, s'avère réduite. L'aspect architecturé et minéral domine donc la perception de ces éminences, monuments en eux-mêmes posés dans le paysage plus vaste et planté du cimetière.

Cette considération en ensembles-monuments pourra guider leur évolution. Un soin particulier sera à apporter au petit patrimoine des ferronneries, fragiles et difficiles à remplacer, ainsi qu'aux appareillages des murs de soutènements qui tendent à se lézarder ou à déverser. Certains escaliers ne sont du fait des mouvements plus praticables. La réalisation d'un diagnostic sanitaire des ouvrages s'avère nécessaire.

"La surface accidentée de ce cimetière a nécessité, en beaucoup d'endroits, la construction de murs de soutènement pour la retenue des terres à l'arrière des tombeaux placés au pied des talus." (...)

"Ces escarpements sont, selon nous, la plus magnifique position qu'il y ait dans le cimetière, tant sous le rapport pittoresque que sous celui de l'inviolabilité, notamment celui du mamelon dont le tombeau de Nourrit couronne la crête." (...)

"Tous ces murs de soutènement sont sans alignement, ressautent les uns sur les autres, sont faits de toutes sortes de matériaux, et n'ont que peu de liaison entre eux. Nous proposerons, à la fin de ce mémoire, quelques arrangements qui, nous le croyons, permettraient de tirer un meilleur parti des escarpements."

Henri Janniard à propos des travaux effectués et à poursuivre au cimetière de Montmartre,
Coup d'œil sur les cimetières de Paris, Revue générale de l'architecture et des travaux publics,
Vol. IV, 1843, p. 241-265.



1886, talus avant le soutènement de la rampe Caulaincourt, division 18



1889, après la construction des murs de soutènement de la rampe Caulaincourt



Appareil régulier et corbeaux du mur d'un promontoire, Division 22 vue depuis la division 5



Vue sur la division 20 depuis la division 19



Position en contrebas de la ville, image du gouffre, Division 2

3.6 Les divisions singulières

Ces deux petits espaces s'apparentent aux pentes par leur compacité et leur marginalité dans le cimetière. Il se trouve une première enclave en partie sud du cimetière près du pont et une seconde au centre en limite nord du site.

Contenus, ils sont plats et limités au fond par les murs concaves des terrasses redirigeant le parcours par un cul-de-sac. De taille réduite, ils offrent des lieux isolés, déconnectés du réseau des allées. Ils se découvrent comme des endroits plus confidentiels et cachés. Les sépultures y ont tendance à s'homogénéiser en nappe basse.

Leurs caractéristiques d'isolement et d'homogénéité seraient à conserver.

3.7 L'entrée : une porte dérobée dans la ville et le surplomb du pont Caulaincourt

Les deux entrées de part et d'autre du pont Caulaincourt établissent le seul accès à la ville. Cet espace des portes et du pont se perçoit à la visite comme l'anti-chambre de la découverte plus en profondeur du cimetière. Celle-ci commence véritablement au-delà du rond-point en contrebas du milieu du pont.

Flanquée de deux pavillons d'entrée, la monumentalité de l'entrée principale de l'avenue Rachel dominée par le pont qui la surplombe reste toute relative. Difficile à percevoir depuis l'espace public alentour, son accès reste confidentiel et mal indiqué. Elle est un lieu d'accueil, d'information, de rassemblement et de distribution et le lieu de passage obligé des services, flux piétons et véhicules.

La seconde entrée annexe située au droit de l'embouchure de la rue Caulaincourt prolongée dans le cimetière par le chemin des gardes établit un contact plus franc avec le tissu urbain et possède une certaine visibilité. Elle n'est malheureusement ouverte que quelques jours par an.

3.8 Le surplomb du pont Caulaincourt

Le pont Caulaincourt domine la perception de cet espace des entrées. L'une des premières impressions étonnantes depuis l'entrée principale est la découverte des sépultures confinées sous le viaduc, couvertes de poussière.

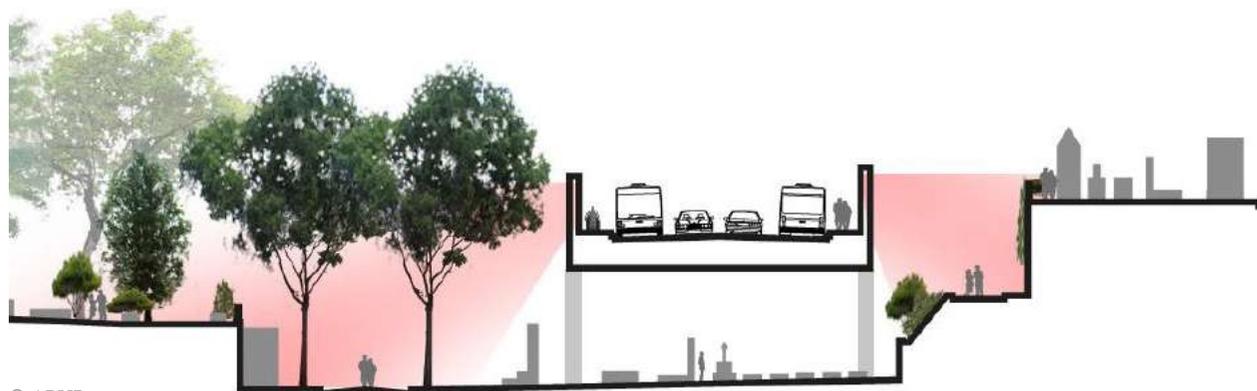
La minutie du remarquable ajustement entre le tablier du pont et leurs croix faitières étonne. Ses culées épaisses accueillent de discrets locaux des services techniques du cimetière derrière les grands murs en meulière.



Vue depuis le centre du trottoir nord du pont Caulaincourt vers la plus petite partie sud du cimetière au contact de la Butte Montmartre



Vue depuis le centre du pont Caulaincourt depuis son trottoir sud vers sa plus grande partie nord.



Coupe transversale du pont : vues plongeantes depuis le pont sur le cimetière.



Vue en contre-plongée depuis le cimetière vers le pont Caulaincourt au chevet du gisant de Godefroy de Cavaignac.



Vue en contrebas au travers de la résille du pont sur le gisant de Godefroy de Cavaignac



Encoche dans les murs de soutènement pour les piles du pont

Le rond-point fleuri ressort fortement sur le sol à dominante minérale. Il annonce l'entrée dans le cimetière et ses différentes ambiances paysagères. Depuis le rond-point en contrebas de la ville, se perçoit nettement toute la portée du viaduc. Les vues qu'autorise la résille rivetée du pont sur les tombes et allées invitent le passant à sa découverte.

Le pont compose avec ce paysage un ensemble indissociable. Une modification de l'aspect du pont Caulaincourt entrainerait irrémédiablement une altération de l'aspect du futur site classé du cimetière de Montmartre et son rapport à la ville. Le périmètre du site classé pourra avec tout intérêt intégrer cet ouvrage pour assurer la conservation de l'ensemble du cimetière.

L'analyse de ce caractère pittoresque renvoie à une acception du paysage née au courant du XIXème siècle en même temps que le cimetière. Les effets paysagers mis en oeuvre créent cette perception d'un paysage d'apparence pittoresque du fait de la rencontre de la trame réglée avec le dénivelé, de l'unité des ouvrages et de la singularité des différents lieux. Le genius loci à l'oeuvre dans cette création collective provient de la capacité d'adaptation des différentes propositions, tirant partie ici d'un surplomb, là d'une perspective. L'ingénierie de la Préfecture de la Seine manifeste ici l'apogée de son art associé à la créativité des architectes des monuments funéraires.

III - LE CLASSEMENT



1. Justification de l'opportunité du classement

1.1 Les motifs de classement

La démonstration qui précède propose d'attribuer à ce site **les deux critères de classement historique et pittoresque**. Ces deux motifs ont force à plaider en faveur du classement au titre des sites du cimetière de Montmartre.

D'une part, le cimetière de Montmartre donne à voir un paysage **pittoresque** résultat d'une mise en oeuvre sensible de l'art paysager du XIX^{ème} siècle.

D'autre part, ce site constitue un témoignage **historique** de la vie d'illustres qui ont vécu à ses portes et lui ont donné naissance en un site cohérent daté du milieu du XIX^{ème} siècle conçu suivant le goût et les techniques propres à l'époque.

Le critère artistique dans l'acception qui en est faite à travers l'histoire des classements ne s'y applique en revanche pas. Ce motif s'est vu attribué aux sites qui furent le motif de l'oeuvre d'un artiste, comme ce que fut Giverny à Claude Monet ou la Montagne Sainte-Victoire à Paul Cézanne, un paysage offert à leur inspiration. Les sites classés au motif artistique illustrent le rapport étroit entre leurs paysages et des représentations significatives pour l'Histoire de l'Art.

De nombreuses oeuvres artistiques de grand talent jalonnent les allées du cimetière de Montmartre. Mais les représentations artistiques qui ont pu en être produites ne reflètent pas de courant ou d'école artistique majeurs.

Les critères scientifique et légendaire apparaissent aussi à écarter de façon plus évidente.

1.2 Une protection d'intérêt général pour un site menacé

L'intérêt général d'un classement résulte de la reconnaissance d'un consensus social autour de la préservation d'un site reconnu comme un lieu de beauté et de patrimoine.

L'intention de procéder au classement du cimetière de Montmartre n'est pas neuve et le procès verbal de la séance du 26 mars 1953 de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages du Département de la Seine (22), séance qui a entériné dix classements de sites parisiens n'oubliait pas les cimetières. Victor Perrot y mentionne le cimetière de Montmartre et rapporte : « les jardins les plus pittoresques de Paris sont ses cimetières ». (extrait ci-contre)

M. Victor Perrot juge que la liste présentée est assez incomplète, car les jardins les plus pittoresques de Paris sont ses cimetières, les cimetières du Montparnasse, du Père-Lachaise, de Montmartre, etc., qu'il serait tout à fait intéressant de classer comme sites parce qu'on ce moment ils subissent quelques atteintes, en particulier le cimetière du Montparnasse sur lequel il a eu l'occasion de faire déjà plusieurs rapports.



Le Conseil d'État considère depuis 1982 que : « Le classement couramment admis pour les sites pittoresques et leur environnement immédiat, donc des lieux ou monuments en quelque sorte hors du commun, peut également s'appliquer à des sites beaucoup plus vastes, non pas hors du commun, mais au contraire représentatifs de ce qu'était le commun de la France d'antan, présentant à la fois une unité et une harmonie de paysage dont le caractère n'est pas l'extraordinaire, mais la beauté dans la mesure, et préservés encore, en dépit de leur situation géographique, des agressions du monde moderne dont les bétonneurs se pressent aux portes de tels espaces. » (23)

L'étude de ses qualités autorise à considérer que ce site présente des caractéristiques historique et pittoresque hors du commun dont la préservation est d'intérêt général.

Et le paysage du cimetière de Montmartre correspond aussi à cette catégorie de paysage évoquée par le Conseil d'État représentatif de l'ordinaire des cimetières parisiens du XIX-ème siècle qui relève aujourd'hui de l'extraordinaire.

Par ailleurs, le cimetière génère également un flux important de visiteurs moteur d'un développement économique, social et culturel qu'il s'agit de conforter en conservant l'esprit des lieux.

Le classement constitue une servitude qui s'impose aux intérêts particuliers notamment des propriétaires fonciers et concessionnaires.

2. Menaces et opportunités d'évolution : vers un plan de gestion

Le dossier de classement est l'occasion d'établir un diagnostic de l'état existant du cimetière, des éléments paysagers et patrimoniaux qui lui confèrent son intérêt et d'évaluer voire prévenir les menaces qui pèsent sur ceux-ci.

Ainsi, quatre aspects apparaissent à enjeux dans le cimetière et méritent un positionnement en vue de prévenir les évolutions à venir. Ces éléments seront centraux dans le plan de gestion pour garantir la préservation des éléments de patrimoine majeurs du cimetière. Ils concernent :

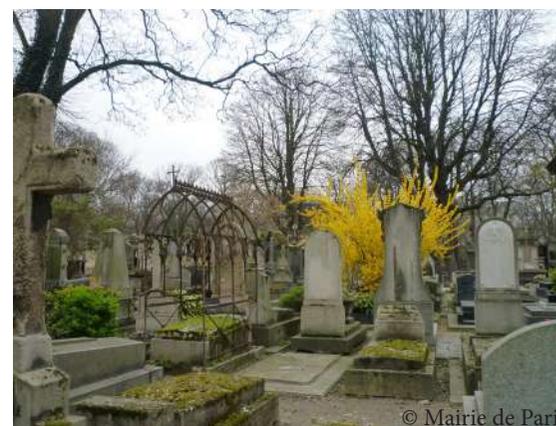
- la structure urbaine et paysagère qui lui confère unité et variété ;
- les monuments funéraires et leur nécessaire entretien et évolution ;
- les éléments de contention de type murs et ferronnerie pour certains dégradés dont l'entretien s'impose ;
- le pont Caulaincourt, traversée de la ville dans le cimetière qui en fait partie intégrante.



Vue depuis le toit du Terrass'Hotel sur le cimetière, le Mont Valérien et la Défense au loin
© Terrass'Hotel



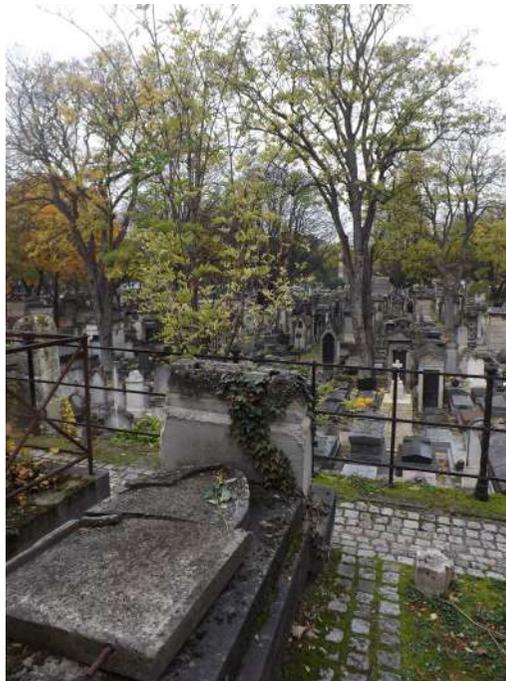
Allée d'arbres de l'Avenue de la Croix



Arbustes en strate intermédiaire dans le sous-bois, division 24



Arbre isolé dans l'étendue arborée, division 26



Strate muscinale sur un promontoire division 20 vue depuis la division 19

2.1 La dimension végétale : un patrimoine diversifié et vivant

Évoquée longuement à travers la description des entités paysagères et leur composition végétale propre, la dimension végétale du cimetière s'apprécie aussi à une échelle globale. La végétation du cimetière lui confère une image forte depuis l'extérieur. À l'intérieur, ce patrimoine végétal se compose de différentes strates, étagement introduit intentionnellement pour varier les ambiances paysagères. Les strates muscinale, herbacée, arbustive et arborée se complètent et opèrent à des échelles de perception différentes.

La strate arborée

Complanté de 750 arbres, le cimetière sert de respiration au tissu urbain à plus d'un titre. Le filtre végétal des arbres en pourtour atténue ponctuellement certains vis-à-vis moins heureux entre les divisions du cimetière et les logements alentour. Les avenues plantées d'arbres d'alignement et les sujets plantés dans les divisions forment un couvert arboré dense qui ne compromet pas pour autant la pousse des autres strates végétales.

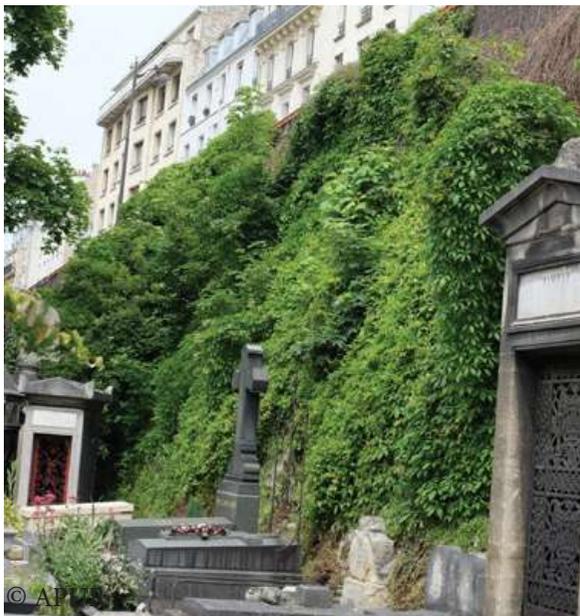
Les érables sycomores et les marronniers apparaissent les plus représentés. Suivant une étude de la biodiversité de 2011-2012 par l'Agence d'Écologie urbaine (DEVE, Mairie de Paris) (24), la question du renouvellement des marronniers poserait question. L'analyse du plan de gestion pourra soulever cette problématique et analyser plus finement les essences d'arbres en fonction des séquences paysagères.

La strate arbustive

Elle se développe dans les divisions par la présence ponctuelle d'un arbre compagnon d'une tombe ou en remplacement d'une concession abandonnée. Ce renouvellement peut venir enrichir ou altérer la composition paysagère de la division en question et gagnerait à être encadré dans le plan de gestion.

La strate muscinale

Cette strate offre une multitude de micro-paysages riches en biodiversité. Elle se développe spontanément sur les monuments funéraires au détriment de leur conservation qui appelle un nécessaire entretien (qui exclut tout recours à la chimie). L'abandon récent du désherbant et de la tonte des pousses de certaines allées a permis le développement spontané de mousses qui tend à modifier raisonnablement l'aspect des allées internes des divisions.



Végétation grimpante sur le mur d'enceinte



La végétation grimpante recouvre le mur d'enceinte intérieur exposé au sud le long de la rue Joseph de Maistre



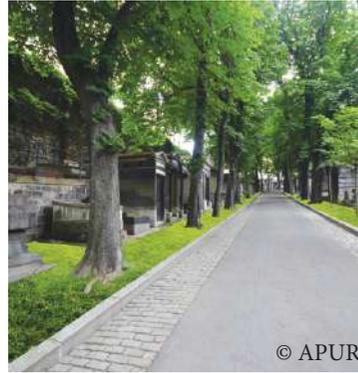
Divison 19, paysage riche et varié en essences et strates



Rond-point fleuri de l'entrée



Allée actuelle



Photomontage : allée avec pelouse

La strate herbacée

Le rond-point d'entrée engazonné est animé en son centre par un massif fleuri. Ailleurs, les allées non dés herbées se couvrent de mousse puis d'un tapis herbacé mais les espaces très fréquentés tendent à conserver un revêtement en stabilisé. La Mairie de Paris a procédé à une expérimentation d'engazonnement des pieds d'arbres de certaines allées principales avec un apport constaté en termes de biodiversité. Un semis plus varié pour retrouver l'esprit romantique des couvre-sols présents avant le recours au dés herbant est à l'étude de façon à éviter un aspect de gazon de cimetière à l'anglo-saxonne.

L'évolution de la végétation

La suppression de l'usage des produits phytosanitaires, sur l'ensemble du cimetière, tant sur les espaces jardinés que sur les allées perméables, a probablement permis un gain en termes de biodiversité sans modification substantielle du paysage.

Les plantes grimpantes courent sur les ouvrages, murs et murets, qui prennent l'aspect de murs végétaux. Le mur en pourtour du cimetière en est largement couvert ce qui constitue à la fois une liaison verte circulaire et un fond de perspective végétalisé. Le mur d'enceinte qui se situe à l'ouest du pont de la rue Caulaincourt, rue Joseph de Maistre et au sommet d'un perré de soutènement oblique s'avère être un lieu intéressant en termes de biodiversité. Ses anfractuosités offrent des points d'accroche pour une flore diversifiée, caractéristique de ce type d'habitat (Lierre, Chèvrefeuille, Vigne vierge en pied de mur et Centranthe rouge, Buddleia, Pariétaire sur le mur et quelques Fougère-aigle).

Mais la croissance de cette végétation cause des dommages aux ouvrages dans une mesure qui reste à faire évaluer. La végétalisation des murs se poursuivrait au mieux avec des végétaux plantés ou replantés en compatibilité avec la préservation et l'entretien régulier des murs qui en souffrent déjà. La piste d'une végétation retombante depuis les rues en fonction de la largeur des trottoirs pourrait être explorée car moins nocive. De manière générale, la végétalisation du cimetière doit être envisagée avec circonspection de manière à conforter les ambiances et les paysages du site. Par ailleurs, il conviendrait de limiter l'extension des plantes envahissantes ou invasives, telles que la Renouée du Turkestan, les Vignes vierges, le Buddleia et le Sénéçon du Cap.

La partie nord du cimetière, où la végétation est quasi absente et les tombes récentes, présente un aspect contemporain et peut permettre une approche plus végétale et plus contemporaine.

Un plan de plantations servirait à évaluer l'ampleur du patrimoine végétal et son évolution.



Pelouse naissante sur le Chemin Troyon



Mousse spontanée sur un promontoire, division 22



© APUR
Vues directes de la ville sur le cimetière sans filtre végétal



© APUR
Mur d'enceinte en meulière surmonté d'une grille sur le pont



© APUR
Mur d'enceinte en béton peint au carrefour et à l'entrée du pont



© APUR
Projet de l'APUR d'ouverture du mur avec barreaudage vertical



Avenue Saint-Charles, vue depuis une maille du treillis du pont



Mur d'un promontoire, division 5



Accès principal avenue Rachel



Accès secondaire rue Joseph de Maistre, ouvert en de rares occasions

2.2 État des lieux et état sanitaire des ouvrages

Certains murs présentent des fissures préoccupantes dues aux infiltrations. Quelques reprise de joints au plâtre peuvent avoir atteint leur état sanitaire. Le plan de gestion pourra venir conseiller les pratiques de restauration.

En préambule du plan de gestion, un nouveau diagnostic sanitaire sur les ouvrages serait à mener. Un financement d'une campagne de mesures d'urgence serait à prévoir au vu de l'état de certains murs hauts et escaliers présentant un dévers. Il s'agira également de respecter la matérialité d'origine des maçonneries et ferronneries.

Sur les 1 200 mètres linéaires de clôture du site, l'APUR répertorie 5 typologies de murs qui vont de pierres taillées grossièrement (576 mètres linéaire), aux pierres de meulière (288 ml), la brique (108 ml), le chaînage béton (60 ml) et une clôture métallique du pont Caulaincourt (168 ml). Certains matériaux rapportés sans cohérence avec l'existant (béton et brique) pourraient progressivement être remplacés par de la pierre.

2.3 L'ouverture à la ville

L'opportunité d'une nouvelle entrée n'apparaît pas souhaitable au regard de l'analyse paysagère du site et de son caractère propice au recueillement. L'incidence d'une éventuelle ouverture au quartier pourrait générer une dénaturation du site.

Mais l'ouverture plus régulière de la seconde entrée permettrait de satisfaire le besoin de contact plus rapproché entre l'environnement et le cimetière.

Durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la construction d'immeubles surplombant la nécropole a créé d'importantes ruptures d'échelle avec le cimetière dont certains vis-à-vis méritent une étude paysagère plus aboutie.

Une étude envisageant le percements du mur à l'entrée du pont rue Joseph de Maistre a été conduite dans l'analyse de l'APUR de manière à ouvrir des vues vers le cimetière. Cette option revaloriserait le mur en béton, reprise contemporaine de qualité médiocre. Ces percements seraient à intégrer à la mise en scène du site et rester mesurés, sobres et visuellement proches des percements existants.



Mise en sécurité d'une tombe



Chapelle, sensibilité des portes lors de la reprise



Sensibilité des travaux sur les modénatures de la pierre lors de la reprise

2.4 Le renouvellement des concessions : menaces et opportunités de reprise et de transmission de ce patrimoine

L'une des menaces qui pèse tant sur les monuments que sur le paysage du cimetière provient de la problématique du renouvellement des concessions arrivées à échéance, ou, pour les concessions perpétuelles, en cas d'abandon des ayant-droits et ruine constatée. Leur conservation après reprise dépend de l'ampleur des travaux de restauration et ne peut toujours être assurée. La transformation de chapelles reprises, en monuments cinéraires, permet à la Ville de Paris de s'adapter aux nouvelles pratiques funéraires et de recycler un patrimoine ancien. L'élaboration du plan de gestion sera l'occasion de réfléchir à des solutions pour éviter la disparition de ce petit patrimoine funéraire.

La banalisation des tombeaux est une seconde évolution forte qui modifie ce paysage. Les tombeaux actuels présentent un appauvrissement tant au plan de leur volumétrie que de leurs matériaux. Des prescriptions différenciées en fonction des zones pour les reprises et constructions indiqueraient les formes et matériaux adaptés. Des propositions de volumétries-types proches de celles existantes seraient définies à travers l'outil du plan de gestion.

La question de l'entretien se pose également avec l'arrêt des traitements phytosanitaires. Des techniques adaptées pour l'élimination des micro-organismes (algues, mousses, etc.) pourront être conseillées dans un futur guide des bonnes pratiques, afin d'éviter les procédés néfastes de nettoyage de la pierre.

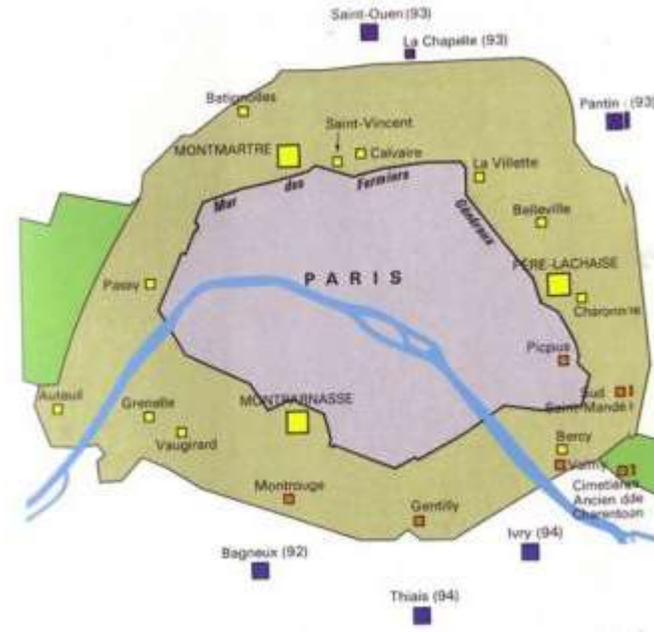
Le plan de gestion comportera un cahier des charges formulant des préconisations quant aux travaux sur les espaces communs, à la reprise et à l'entretien des concessions respectueuses des qualités des monuments et du paysage.



Banalisation des tombes,
un appauvrissement des formes et matériaux



Mousse sur les tombes, enjeu d'entretien face à la préservation



Cimetière intra-muros de Paris (en jaune)

extrait de Barozzi (Jacques), *Guide des cimetières parisiens*, Paris, Hervas, 1990



Cimetière du Père-Lachaise - *Partie romantique* centrale en site classé et sol classé M.H.
 en vert le site inscrit de l'*Ensemble urbain à Paris*; en violet, le site classé; en rose, le sol classé M.H. de la *Partie romantique*



Partie romantique du Cimetière du Père-Lachaise - site classé

3. Comparaisons avec d'autres cimetières parisiens

3.1 Les trois grands cimetières parisiens

Les trois cimetières parisiens intra-muros de Montmartre, du Père Lachaise et de Montparnasse intra-muros peuvent être rapprochés par leur date de construction ainsi que leur qualité paysagère et la variété architecturale des tombeaux. Les trois cimetières hors les murs créés après l'arrêté de 1801, le cimetière du Nord ou de Montmartre, le cimetière de l'Est ou du Père Lachaise et le cimetière du Sud ou du Montparnasse, se retrouvent depuis l'annexion des communes limitrophes en 1859 dans la ville. La dimension végétale de ces grandes enclaves, sur des terrains à la topographie chahutée pour deux d'entre eux, ainsi que l'ancienneté de leur patrimoine leur confèrent un charme qui contraste avec le tissu urbain dense à leurs portes.

La restriction, à partir de 1872, des sépultures intra-muros aux seules concessions perpétuelles a favorisé la construction de tombeaux monumentaux et durables et la conservation dans le temps des œuvres funéraires. Ces trois cimetières sont donc de véritables musées de la statuaire et de l'architecture des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Ils partagent une qualité patrimoniale reconnue pour le cimetière du Père Lachaise par diverses protections au titre des codes de l'environnement et du patrimoine.

Tandis que le cimetière du Père Lachaise a vu sa partie romantique faire l'objet d'une protection en tant que site classé, le cimetière du Montparnasse n'est pas concerné par une protection au titre des sites, peut-être du fait de sa topographie plane et de son aspect moins évocateur d'un paysage pittoresque.

3.2 Parallèle avec le cimetière du Père-Lachaise et ses plans de gestion

Le cimetière du Père Lachaise mis en service en 1804 possède certaines qualités comparables à celui de Montmartre. Ses 43,2 hectares se développent sur une butte. Comme celui de Montmartre, il appartient à l'espace du site inscrit de *l'Ensemble Urbain à Paris*. Sa partie romantique de taille comparable au cimetière de Montmartre est couverte par un site classé, protection au titre des sites au titre de la loi du 2 mai 1930 par l'arrêté ministériel du 17 décembre 1962.

Ce même périmètre, avec quelques adjonctions et quelques restrictions, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, pour tous les tombeaux antérieurs à 1900, au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques (arrêté ministériel du 21 mars 1983). Treize monuments compris ou non dans ce périmètre, ont été classés « Monuments Historiques » au titre de la loi du 31 décembre 1913 précitée (arrêtés ministériels 1983-2008).

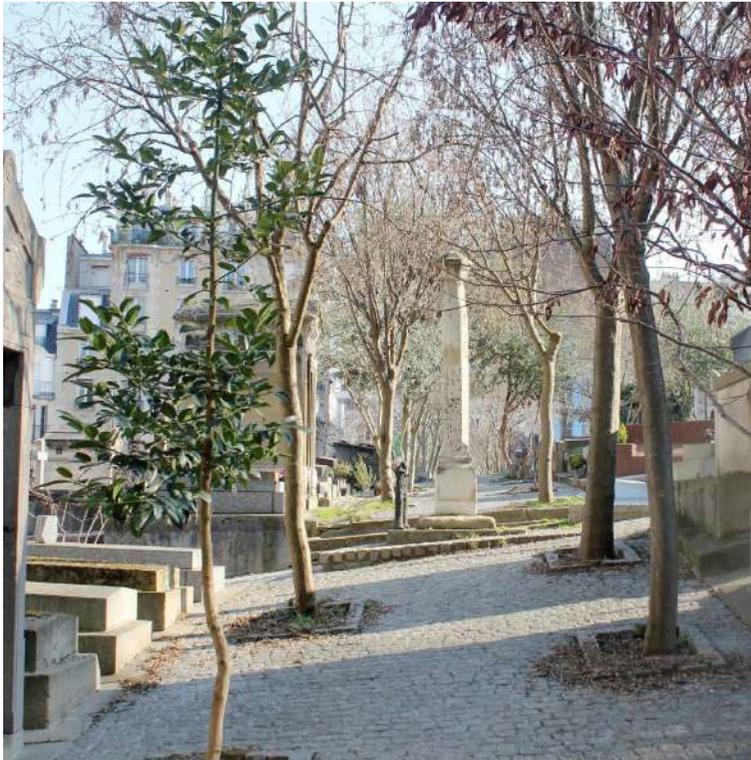


Cimetière Russe de Sainte-Geneviève-des-Bois, site inscrit et pour partie (rose)
Monument Historique classé dans l'Essonne

Cimetière de Charenton à Paris, dans le Bois de Vincennes site classé



Gravure de 1871 - Le tombeau provisoire des généraux Clément Thomas et Lecomte au cimetière Saint-Vincent, à Montmartre



Cimetière Saint-Vincent à Montmartre en 2014

La gestion de ce site classé et de ses protections présente un intérêt important pour la future préservation du cimetière de Montmartre. L'Architecte des Bâtiments de France, pour autoriser ou refuser une demande, peut s'appuyer sur un cahier des charges. Deux cahiers des charges applicables aux zones ci-dessus protégées ont été institués par arrêté municipal du 13 février 1995.

Ces documents constitués avec son aval et en collaboration avec la Ville facilite l'instruction des demandes et guide ainsi son évolution sur le long terme. Les reprises de monuments funéraires une fois exécutées selon les critères définis sont réexaminées une à une avant réattribution éventuelle du terrain par référence aux mesures de protection. Une partie seulement des terrains est à nouveau proposée à la vente, avec des proportions variables selon les divisions. Les réattributions après reprise sont l'occasion d'améliorer l'image de la division.

3.3 Comparaisons avec d'autres cimetières

De nombreux cimetières français sont couverts par une protection au titre des sites.

En Île-de-France, le site du cimetière Russe de Sainte-Geneviève-des-Bois en Essonne a été inscrit le 13 novembre 1979 pour ses 600 hectares de monuments funéraires remarquables.

À Paris même, le cimetière ancien de Charenton fait partie intégrante du site classé du Bois de Vincennes, site classé le 22 novembre 1960 et participe par la respiration qu'il offre à cet espace de promenade.

À Montmartre, il existe deux autres cimetières de petite dimension sur la Butte Montmartre, celui de Saint-Vincent d'une superficie de 5 900 m² et le cimetière du Calvaire, le plus petit de Paris avec ses 600 m², rarement ouvert.

Le cimetière Saint-Vincent de Montmartre possède des qualités pittoresques indéniables néanmoins moindres que celles du cimetière de Montmartre.

Protections réglementaires au titre du Code du Patrimoine

Immeubles classés ou inscrits - Paris - 75

- En instance de classement
- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut

En date du : 2018-01-30
Propriétaire : DRAC
Ile-de-France

Site classé ou inscrit - Paris - 75

- Classé
- Inscrit

En date du : 2015-11-12
Propriétaire : DRIEE
Ile-de-France



Villa des Arts, M.H. inscrit en vis-à-vis du mur d'enceinte du cimetière



Cité des Fusains, site classé en 1966 >



v Maquis de Montmartre, site classé en 1991.



© Jefferson Lellouch

< Boulangerie, 48 rue Caulaincourt, partiellement inscrit en 19

< Maison de Tristan Tzara, Partiellement inscrit en 1975.

v Maison Eymonaud, M.H. inscrit, mitoyen du cimetière.



JPD

4. Pourquoi un classement ?

4.1 L'effet limité des protections actuelles

Le cimetière est partiellement couvert par le site inscrit de l'*Ensemble urbain à Paris*. Les sites classés les plus proches sont le *Maquis de Montmartre* et la *Cité des Fusains*. Le parc Monceau, site classé de taille équivalente le plus proche, se trouve dans le 8ème arrondissement contigu.

Le site inscrit de l'« Ensemble urbain à Paris »

Il regroupe des quartiers d'ensembles immobiliers et urbains à l'architecture homogène, datant généralement des XIXème et XXème siècles. Ce site inclut une partie du 18ème arrondissement avec Montmartre et son cimetière. Cette protection n'encadre pas les travaux de reprise des ouvrages ou des monuments mais donne un droit de regard sur les abattages d'arbres.

Les périmètres de protection des monuments historiques sur un rayon de 500 mètres

Les chapelles funéraires Potocka et Fournier génèrent un rayon d'abord de 500 mètres qui appellent un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cas d'une covisibilité. Dans la limite de cette covisibilité, qui ne couvre que des parties réduites du cimetière, l'Architecte des Bâtiments de France peut assurer un contrôle sur les travaux sur les monuments funéraires (création ou restauration des monuments) .

Le PLU de Paris

Au plan de zonage, le cimetière de Montmartre figure en zone UV qui regroupe des espaces dont la densité bâtie est en général faible et dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative, sportive ou culturelle doivent être préservées et mises en valeur pour assurer la qualité de vie et les besoins de détente des citadins. Elle inclut les parcs, jardins, espaces verts publics et les cimetières.

L'ensemble des protections en vigueur montrent un vide juridique quant à la préservation des qualités paysagères du site qui touchent tant aux ouvrages, au pont, aux murs, murets qu'à l'ensemble du patrimoine arboré, arbustes et paysagers qu'aux monuments funéraires.



Sélection dans le corpus réglementaire en site classé encadrant le type de travaux qui pourraient avoir lieu au cimetière de Montmartre :

Article R 341-10 du Code de l'environnement (CE) :

L'autorisation spéciale prévue aux articles L.341-7 et L.341-10 du CE est délivrée par le préfet lorsqu'elle est demandée pour les modifications à l'état des lieux ou à leur aspect résultant :

1° des ouvrages mentionnés aux articles R.421-2 à R.421-8 du Code de l'urbanisme (CU)

2° des constructions, travaux ou ouvrages soumis à déclaration préalable en application des articles R.421-9 à R.421-12, R.421-17, R.421-23 du CU

3° de l'édification ou de la modification de clôtures

Article R. 421-12 du Code de l'environnement (CE) :

L'autorisation spéciale est délivrée par le ministre chargé des sites dans les cas autres que ceux prévus à l'article R.341-10, ainsi que lorsque le ministre a décidé d'évoquer le dossier.

Article R 421-2 du Code de l'urbanisme :

Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code (...) sauf lorsqu'ils sont implantés (...) dans un site classé :

a) les constructions nouvelles répondant aux critères cumulatifs suivants

- une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 mètres ;

- une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m² ;

- une surface de plancher inférieure ou égale à 5 m² ; (...)

f) les murs dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 2 mètres ;

g) les clôtures ;

h) le mobilier urbain ;

i) les caveaux et monuments funéraires situés dans l'enceinte d'un cimetière ;

j) les terrasses de plain-pied ; (...)

m) les travaux de ravalement

Article R.421-25 du Code de l'urbanisme :

Dans les secteurs sauvegardés dont le périmètre a été délimité, les sites classés et les réserves naturelles, l'installations de mobilier urbain ou d'oeuvres d'art, les modifications de voies ou espaces publics et les plantations effectuées sur ces voies ou espaces, sauf travaux d'entretien ou réparations ordinaires et travaux imposés par les réglementations applicables en matière de sécurité, doivent également être précédées d'une déclaration préalable.

4.2 Le classement, un encadrement de l'évolution et des travaux plus complet

Lors du débat du 27 mars 1906 au Sénat, le rapporteur Maurice Faure défend la loi, qui a pour but de «protéger ces richesses vraiment nationales contre l'effet destructeur du temps et contre le vandalisme des hommes, peut-être plus destructeur encore » (2).

Si ces qualités sont suffisamment présentes dans un site donné, il peut être reconnu par la nation comme relevant du patrimoine national. Le dossier de classement défend la valeur du site ainsi que l'intérêt général qu'il y aurait à procéder au classement.

L'état des lieux du cimetière de Montmartre construit à ce jour entre la Ville de Paris, l'Architecte des Bâtiments de France et l'Inspection des sites de la DRIEE IF montre que le vandalisme, les altérations du temps associées parfois aux mauvaises pratiques et à une certaine forme de méconnaissance de la valeur de ce patrimoine dénaturent peu à peu les qualités qui en font un espace remarquable.

Pour protéger cet ensemble, la seule covisibilité dans les abords de 500 mètres générés par les classements récents au titre des monuments historiques des deux chapelles ne suffit pas à garantir le contrôle de l'ensemble des travaux qui pourrait altérer le cimetière.

En site classé en revanche, le code de l'environnement (CE) instaure pour tout monument funéraire, construction, une autorisation spéciale. Pour les travaux courants qui peuvent avoir lieu dans le cimetière de Montmartre (reprise ou édification de monument funéraire, murs, ravalement, etc) l'autorisation spéciale est délivrée par le préfet de département après avis de l'Architecte des Bâtiments de France (Art. R 341-10 du CE et art. R421-2 du Code de l'urbanisme (CU)). En pratique, il s'agit dans ces cas de déclarations préalables assorties d'un arrêté du préfet. Des travaux de plus grand impact sur l'état ou l'aspect du site classé relève d'une décision ministérielle (voir encadré ci-contre). Ces protections garantissent une évolution du cimetière en respect de l'unité d'ensemble.

De plus, ces autorisations spéciales concernent tant les travaux portant sur les éléments de la propriété municipale, soit les 3 kilomètres de murs, les bâtiments, la voirie, les arbres, que sur les propriétés privées des monuments funéraires.

Ainsi, le classement au titre des sites du cimetière de Montmartre se présente comme la solution réglementaire de protection la plus idoine en vue de la conservation de ses qualités pittoresques et historiques.



Le pont Caulaincourt traverse le cimetière et y participe.
Divisions 17 et 18



Le tablier du pont a été composé en fonction des tombes.
Division 18



Le pont Caulaincourt et le cimetières sont imbriqués.
Division 2

5. Proposition de limite du site

5.1 Périmètre du site classé

Le mur d'enceinte continu autour du cimetière constitue une limite cohérente pour le site classé. La qualité de cette limite est globalement homogène et compte tenu du dénivelé, le mur est fortement perçu depuis l'intérieur du cimetière. Il participe à la lecture d'un ensemble paysager cohérent à l'intérieur comme depuis la ville alentour. Pour contrôler d'éventuelles modifications d'aspect, le périmètre inclura le mur jusqu'à son nu extérieur.

Le cimetière est largement visible depuis le pont Caulaincourt. Il participe donc à son paysage ainsi qu'au rapport occasionnel des passants et quotidien des riverains avec le cimetière. Intrinsèquement imbriqué avec le cimetière, l'intégration du pont Caulaincourt dans le périmètre du site classé apparaît indispensable.

5.2 Délimitation et propriété foncière

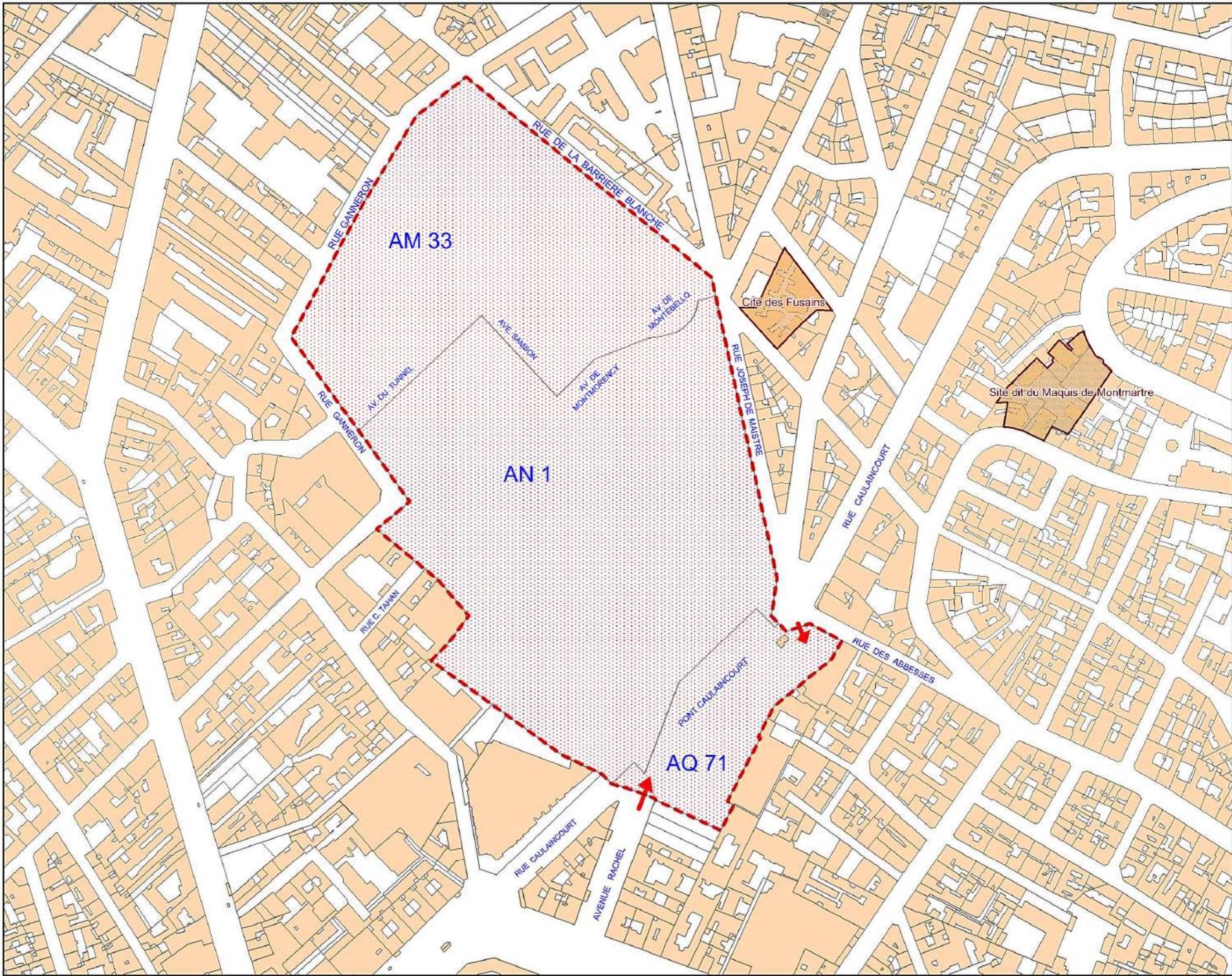
Le cimetière se trouve en limite de fond de parcelles sur un de ses côtés et entourés de rues de desserte locale de faible trafic sur ses trois autres côtés.

Son emprise précise recouvre 115 366 mètres carrés soit 11 hectares 53,66 ares, somme des trois parcelles cadastrales AQ71, AN1 et AM33.

Ces trois parcelles sont la propriété de la Ville de Paris.

- **La parcelle AQ71** de la section cadastrale AQ s'étend sur une superficie de 10 745 mètres carrés, parcelle adressée au 19 rue Joseph de Maistre et 20 Avenue Rachel 75018 Paris, adresses correspondant aux deux entrées du cimetière de Montmartre.

La parcelle AQ71 est délimitée,
en partant du sud, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, par
une partie de la rue Caulaincourt,
le fond de l'avenue Rachel,
les parcelles AQ25, AQ26, AQ70, AQ72, AQ102, AQ101,
au nord, par une partie de la rue Joseph de Maistre,
une ligne fictive partant de la rue Joseph de Maistre au centre du pont Caulaincourt suivant un tracé non rectiligne dans le cimetière pour rejoindre le point d'origine du périmètre au centre de l'embouchure sud du pont Caulaincourt, rue Caulaincourt.



**Service
Nature, Paysages
et Ressources**

 **Périmètre du Cimetière
de Montmartre**

 **Sites classé**

Ech: 1/2500

Ce document est édité
à titre informatif,
il n'a pas de
valeur juridique

Données:
DRIEE 2018
IGN 2011

IGN-2011-BDparcelaire

Avril 2018

- **La parcelle AN1** de la section cadastrale AN s'étend sur une superficie de 65 101 mètres carrés, parcelle adressée rue Camille Tahan 75018 Paris.

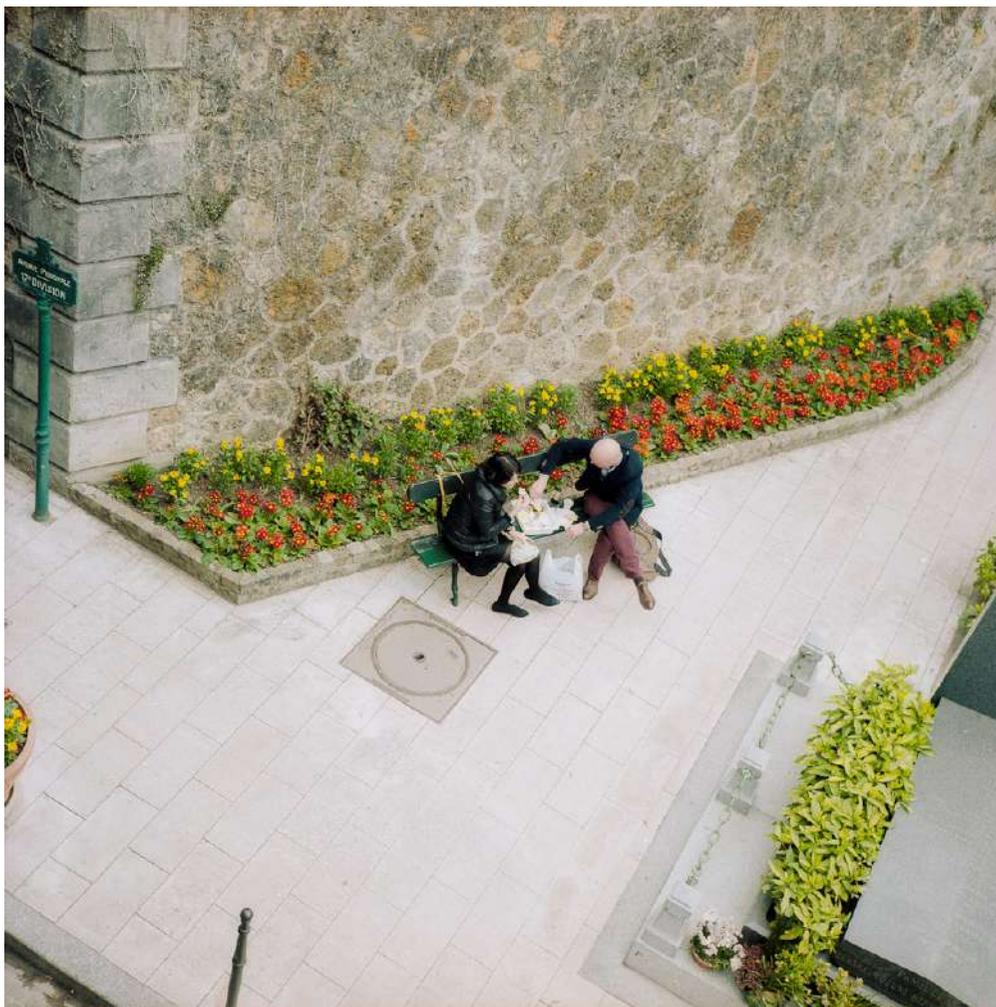
La parcelle AN1 est délimitée,
en partant du sud, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, par
une partie de la rue Caulaincourt,
une ligne fictive partant de la rue Caulaincourt au centre de l'embouchure sud du pont
Caulaincourt suivant un tracé non rectiligne dans le cimetière pour rejoindre l'em-
bouchure nord du pont Caulaincourt, rue Joseph de Maistre,
une partie de la rue Joseph de Maistre,
une ligne fictive partant d'un point proche du croisement des rues Joseph de Maistre,
rue Eugène Carrière et rue de la Barrière Blanche et suivant dans l'enceinte du cimetière,
une partie de l'avenue de Montebello,
une partie de l'avenue de Montmorency,
à angle droit, une partie de l'avenue Samson,
à angle droit, une partie de l'avenue du Tunnel jusqu'au mur d'enceinte sud du cimetière,
à angle droit, la rue Ganneron suivant le coude qu'elle forme,
les parcelles AN11 et AN 10,
le fond de la rue Camille Tahan,
les parcelles AN9, AN8, AN2, AP54, AP53.

- **La parcelle AM33** de la section cadastrale AM s'étend sur une superficie de 39 520 mètres carrés, parcelle adressée rue Ganneron 75018 Paris.

La parcelle AM33 est délimitée,
en partant du sud, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, par
une partie de l'avenue du Tunnel dans le cimetière,
à angle droit, une partie de l'Avenue Samson,
à angle droit, une partie de l'Avenue de Montmorency,
une partie de l'avenue de Montebello,
à angle droit, hors du cimetière, une partie de la rue Joseph de Maistre,
à angle de 45 degrés, une partie de la rue de la Barrière Blanche,
à angle droit, la rue Ganneron suivant le tournant à angle droit vers le sud qu'elle forme.

Notes de référence

- (1) Extrait de Normand aîné (Louis Marie), *Monuments funéraires choisis dans les cimetières de Paris et des principales villes de France, dessinés, gravés et publiés par Normand fils*, Paris, 2e partie : 1847
- (2) *Loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique*
- (3) Extrait de Caillot (Antoine), *Voyage sentimental au champ du repos sous Montmartre et à la maison de campagne du Père Lachaise à Montlouis*, Paris, Hénée, Treuttel et Wurtz, Delaunay, 1808
- (4) Extrait de 1857 d'Adolphe Joanne, journaliste et homme de lettres (1813-1881) à propos de la réputation de la Butte Montmartre cité par Detchemendy (Sylvaine), *Le cimetière Montmartre : histoire et sculpture funéraire*, Université Paris IV Sorbonne, Mémoire de Maîtrise de l'histoire de l'art moderne et contemporain sous la direction de Bruno Foucart, 1994
- (5) extrait de Richard (N.), *Le véritable conducteur aux cimetières du Père La Chaise, Montmartre, Mont-Parnasse et Vaugirard...contenant la description de plus de mille tombeaux*, Paris, Ed. Roy-Terry, 1830
- (6) Durau (MM.) Nyon jeune et autres, *Principaux monuments funéraires des cimetières de Paris, gravés au burin par MM. Durau, Nyon jeune et autres, avec l'indication du nom de la famille à laquelle chacun appartient, précédés d'une notice historique sur les anciens et nouveaux cimetières de la ville*, Vallardi, 1830
- (7) Audouard (Olympe) 1832-1890, féministe française, *Lettre à M. Haussmann, préfet de la Seine*, 1868, BNF
- (8) Fraigneau (Amédée) homme de lettres (1862-1905) également auteur de l'ouvrage *Au Père Lachaise*, 1897 et propos sur Montmartre extrait d'un article de 1898 cité par Detchemendy (Sylvaine), *Le cimetière Montmartre : histoire et sculpture funéraire*, Université Paris IV Sorbonne, Mémoire de Maîtrise de l'histoire de l'art moderne et contemporain sous la direction de Bruno Foucart, 1994
- (9) Labédolière (Emile. Gigaut de), *Les buttes Montmartre - 18e arrondissement (Ch. II Le cimetière du Nord)*, *Le Nouveau Paris, histoire de ses 20 arrondissements*, Paris, 1860, p. 274-275
- (10) Jolimont (François Gabriel Théodore Basset de), peintre et historien de l'art, (1797-1854), *Les Mausolées français, Recueil des monuments les plus remarquables par leur structure, leurs épitaphes ou les cendres qu'ils renferment, érigés dans les nouveaux cimetières de Paris*, Paris, 1821
- (11) Atelier parisien d'urbanisme, *Etude pour le renforcement de la protection paysagère et patrimoniale du cimetière de Montmartre*, Paris, APUR, 2016
- (12) Zitt (Jean-Paul), *Les débuts de la fonte ornementale en France, du Premier Empire à la monarchie de Juillet*, Les Cahiers de l'École du Louvre, 1, 2012, mémoire de recherche
- (13) Groud (Guénola), Conservatrice générale du patrimoine, Service des cimetières, cellule patrimoine, Marie de Paris, Direction des espaces verts et de l'environnement
- (14) Daly (César), *Architecture funéraire contemporaine...*, Paris, Ducher et Cie, 1871 (voir détails dans bibliographie)
- (15) Detchemendy (Sylvaine), *Le cimetière Montmartre : histoire et sculpture funéraire*, Université Paris IV Sorbonne, Mémoire de Maîtrise de l'histoire de l'art moderne et contemporain sous la direction de Bruno Foucart, 1994
- (16) Godde (Etienne-Hippolyte) architecte (1781-1869) cité par Detchemendy (Sylvaine), *Le cimetière Montmartre : histoire et sculpture funéraire*, Université Paris IV Sorbonne, Mémoire de Maîtrise de l'histoire de l'art moderne et contemporain sous la direction de Bruno Foucart, 1994
- (17) Cabrit (Jean-Luc), *Journées techniques des inspecteurs des sites 8 & 9 octobre 2015, Critères de classement de la loi de 1930*, 4 octobre 2015, CGEDD, p. 2
- (18) Extrait de Caillot (Antoine), *Voyage religieux et sentimental aux quatre cimetières de Paris*, Paris, 1809, p.15-18
- (19) Jouy (Victor Joseph Etienne, de), *L'hermite de la Chaussée d'Antin*, 1811, cité par Payen-Appenzeller (Pascal), "Le cimetière du Nord », *Paris aux cent villages*, n°66, Paris, 1982, p.11
- (20) Piétrisson de Saint-Aubin (Perre), *Promenades aux cimetières de Paris, aux sépultures royales de Saint-Denis et aux Catacombes*, s.d. (c. 1820?), p. 10
- (21) Astrié (Théophile), *Guide dans les cimetières de Paris contenant l'esquisse descriptive et topographique de ces lieux, des notices biographiques sur les personnages illustres, des aperçus artistiques sur les principaux monuments, avec les plans des cimetières du Père-Lachaise, de Montmartre et du Montparnasse*, Paris, A. Faure, 1865
- (22) Procès-verbal de la séance du 26 mars 1953 de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages du Département de la Seine, p. 3
- (23) Conseil d'État, séance du 5 janvier 1982 à propos du classement parmi les sites pittoresques de l'Eure et du val d'Oise de la vallée de l'Épte
- (24) Mairie de Paris, Agence d'Ecologie Urbaine, *Cimetière de Montmartre (Paris 18e) Etude de la biodiversité*, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Division Patrimoine Naturel, 2012



Bibliographie

Richard (N.), *Le Véritable Conducteur aux cimetières du Père-Lachaise, Montmartre, Montparnasse et Vaugirard ou Guide le plus complet, le plus nouveau et le plus exact, de l'étranger, du curieux et du promeneur dans les cimetières, contenant la description de mille tombeaux les plus remarquables...*, Paris, Terry, 1830

Normand aîné (Louis Marie), *Monuments funéraires choisis dans les cimetières de Paris et des principales villes de France*, dessinés, gravés et publiés par Normand fils, Paris, 1^e partie : 1832

Janniard (Henri), *Coup d'œil sur les cimetières de Paris*, Revue générale de l'architecture et des travaux publics, Vol. IV, 1843, p. 241-265

Normand aîné (Louis Marie), *Monuments funéraires choisis dans les cimetières de Paris et des principales villes de France*, dessinés, gravés et publiés par Normand fils, Paris, 2^e partie : 1847

Normand aîné (Louis Marie), *Monuments funéraires choisis dans les cimetières de Paris et des principales villes de France*, Paris, A. Morel & Cie, 1863

Astrié (Théophile), *Guide dans les cimetières de Paris contenant l'esquisse descriptive et topographique de ces lieux, des notices biographiques sur les personnages illustres, des aperçus artistiques sur les principaux monuments, avec les plans des cimetières du Père-Lachaise, de Montmartre et du Montparnasse*, Paris, A. Faure, 1865

Daly (César), *Architecture funéraire contemporaine : spécimens de tombeaux, chapelles funéraires, mausolées, sarcophages, stèles, pierres tombales, croix, etc. choisis principalement dans les cimetières de Paris et exprimant les trois idées radicales de l'architecture funéraire, la mort, l'hommage rendu au mort, l'invocation religieuse à propos du mort*, Paris, Ducher et Cie, 1871

Falip (Edward), *Paris-Cimetières : Guide aux sépultures des personnages célèbres inhumés dans les trois grands Cimetières de Paris*, Paris, Lagrange et Cie, 1878

Payen-Appenzeller (Pascal), *Montmartre 4^e partie. Le cimetière du Nord*, Paris aux cent villages, n°66, 1982, p. 9-36

Detchemendy (Sylvaine), *Le cimetière Montmartre : histoire et sculpture funéraire*, Université Paris IV Sorbonne, Mémoire de Maîtrise de l'histoire de l'art moderne et contemporain sous la direction de Bruno Foucart, 1994

Le Normand-Romain (Antoinette), *Mémoire de marbre : la sculpture funéraire en France, 1804-1914*, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 1995

Zitt (Jean-Paul), *Les débuts de la fonte ornementale en France, du Premier Empire à la monarchie de Juillet*, mémoire de recherche de l'École du Louvre, 2011

Mairie de Paris, Agence d'Ecologie Urbaine, *Cimetière de Montmartre (Paris 18^e) – Etude de la biodiversité*, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Division Patrimoine Naturel, 2012

Cabrit (Jean-Luc), *Critères de classement de la loi de 1930*, Journées techniques des inspecteurs des sites 8 & 9 octobre 2015, 4 octobre 2015, CGEDD

Atelier parisien d'urbanisme, *Situation et enjeux des cimetières intercommunaux*, Paris, APUR, 2016

Atelier parisien d'urbanisme, *Etude pour le renforcement de la protection paysagère et patrimoniale du cimetière de Montmartre*, Paris, APUR, 2016

Bertrand (Régis) et Groud (Guénola), dir., *Cimetières et tombeaux : patrimoine funéraire français*, Paris, Editions du Patrimoine, 2016

Mairie de Paris, *Cimetière du Père-Lachaise, Plan, protections et cahier des charges*.

DRIEE IF

Service Nature Paysage et Ressources

Pôle Paysage et Sites

Avila TOURNY

Inspectrice des sites de Paris,

Chargée de mission paysage métropolitain

Remerciements à

Guénola GROUD

Conservatrice générale du patrimoine,

Service des cimetières,

Cellule patrimoine, Mairie de Paris,

Direction des espaces verts et de l'environnement

Frédéric MASVIEL

Architecte des Bâtiments de France

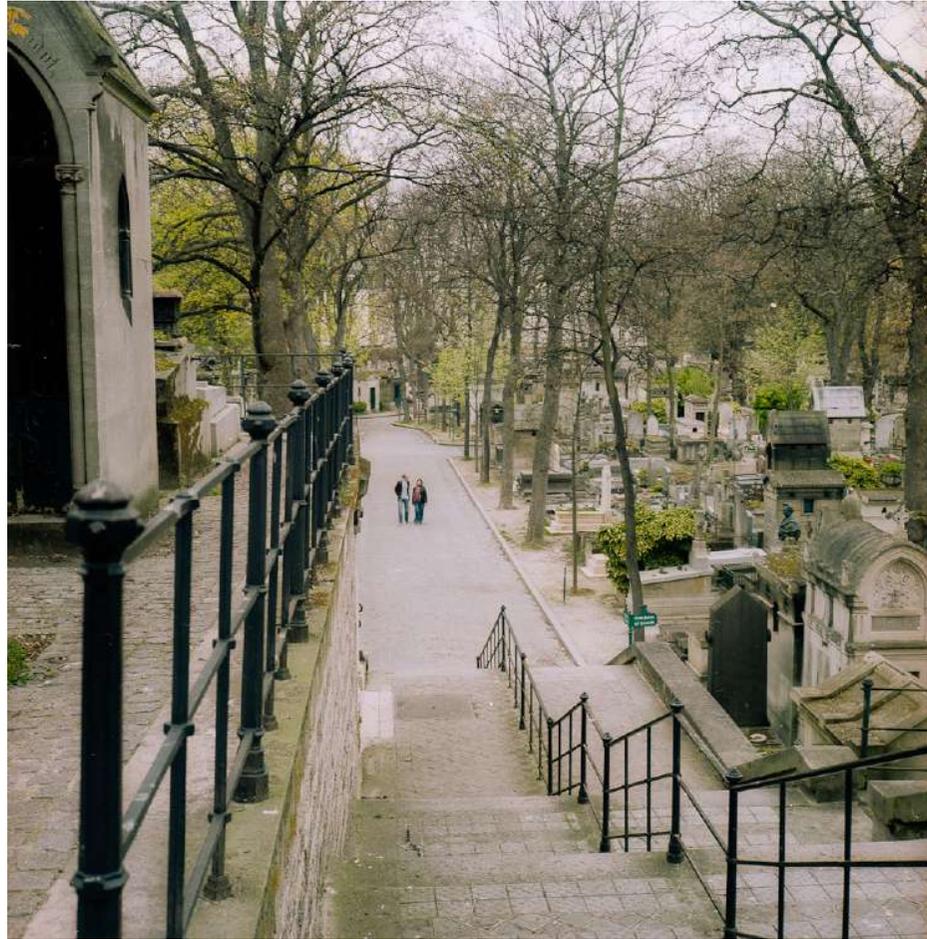
des 7e, 14e et 18e arrondissements,

Unité Départementale de l'Architecture et du

Patrimoine de Paris,

Direction Régionale des Affaires Culturelles

d'Île-de-France



DRIEE IF

Mai 2018